



Élaboration du plan départemental de développement de la lecture publique 2023-2026

État des lieux de la lecture publique sur le territoire

COPIL élargi – 10/01/2023

V3 du 3/04/23

letroisièmepôle

SOMMAIRE

1. Rappel de la mission et méthodologie
2. Quelques éléments de contexte
3. La Médiathèque Départementale
4. Les bibliothèques du Cher
5. Les publics des bibliothèques
6. Annexes

RAPPEL DE LA MISSION & MÉTHODOLOGIE

Mission

La Médiathèque Départementale du Cher (MDC) appuie son action sur un premier Plan Départemental de la Lecture Publique (PDLP), adopté en 2009

Sous les effets de ce plan, l'accompagnement de la MDC s'est diversifié et a permis une amélioration quantitative et qualitative des services pour les bibliothèques et médiathèques du réseau dans les domaines de la formation, des animations et de la diversification des supports.

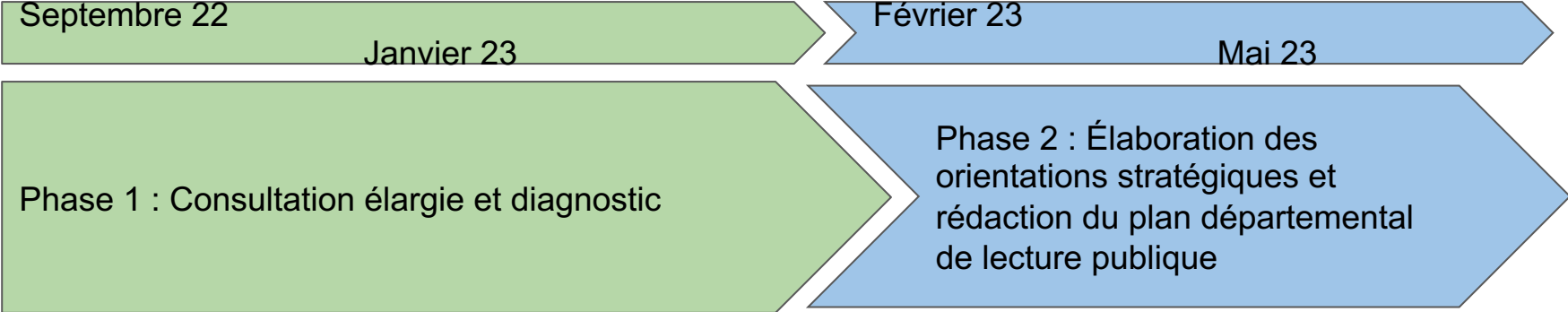
Près de 13 ans après ce premier Plan, l'enjeu pour la MDC est de travailler à sa réactualisation afin d'ajuster son offre de services et ses pratiques, pour mieux suivre et accompagner les évolutions de la lecture publique et les besoins des bibliothèques et usagers du territoire. Pour cela, elle a souhaité être accompagnée afin de mener un diagnostic et proposer une démarche collaborative d'élaboration du futur Plan départemental.

Cette étude se déroule en 2 phases sur 7 mois :

- **Phase 1 :** Consultation élargie et élaboration du diagnostic
- **Phase 2 :** Élaboration des orientations stratégiques et rédaction du plan départemental de lecture publique

Le diagnostic réalisé en phase 1 comprend le présent rapport d'état des lieux, le rapport d'analyse d'enquêtes et le rapport sur les enjeux et perspectives à destination du COPIL.

Méthodologie



Analyse de documents ressources



20 entretiens collectifs ou individuels et visites
41 personnes interrogées



2 Enquêtes en ligne
906 habitants usagers et non usagers
153 partenaires



1 séminaire
Restitution de l'État des lieux et échanges auprès des partenaires



Ateliers et réunions de travail
2 Ateliers de travail avec des partenaires
2 réunions de travail ou ateliers en interne

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Un territoire rural tourné vers l'agglomération de Bourges

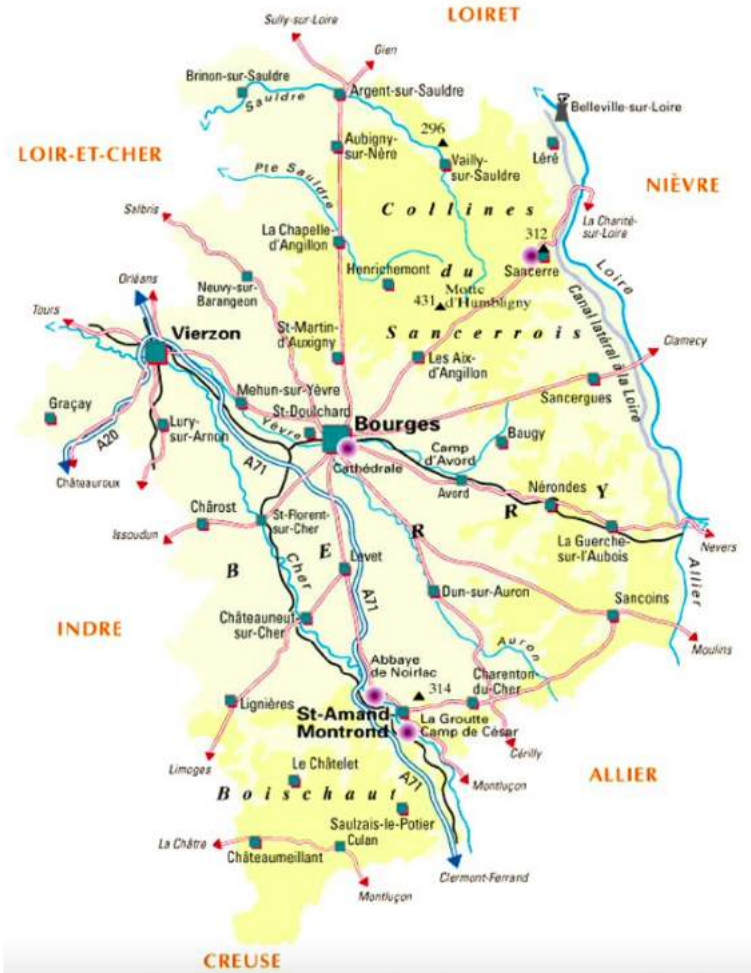
- 287 communes pour 16 intercommunalités
- 3 villes centres : Bourges, Vierzon et St-Amand-Montrond
- 13 pôles de centralités
- 19 pôles d'équilibres

Démographie :

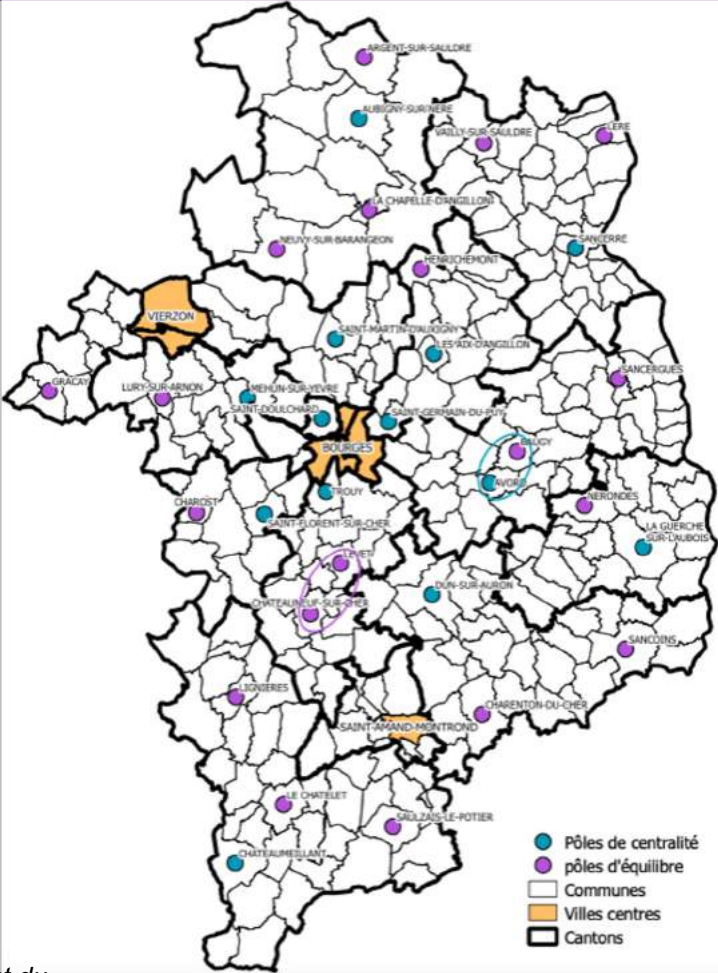
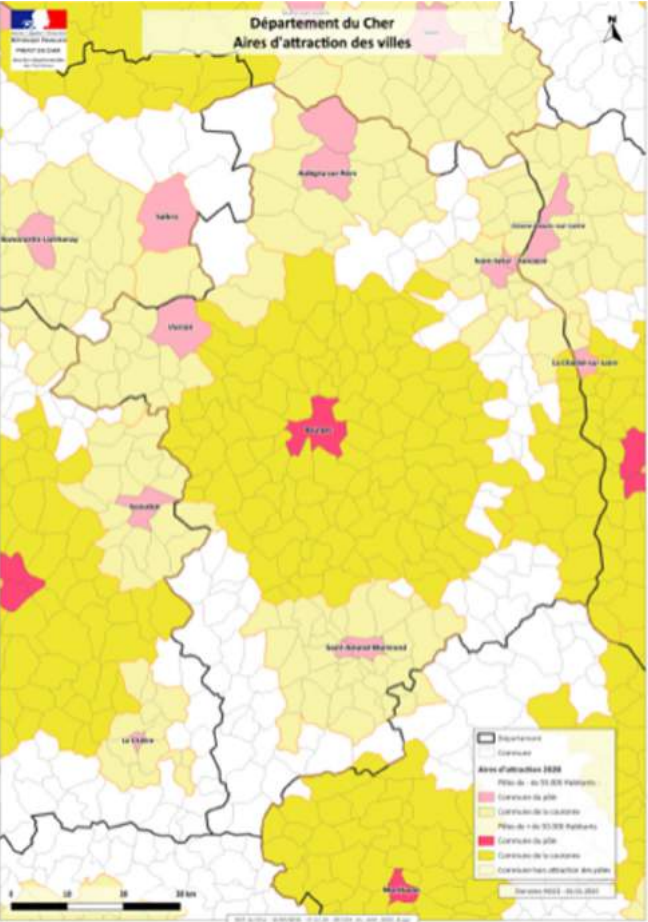
- 300 174 habitants, dont 64 541 à Bourges, 25 464 à Vierzon et plus de 10 000 à St-Amand-Montrond
- Densité de population de 48,1 hab/m², densité très inférieure à la moyenne nationale (106 hab/m²) et à la moyenne régionale du Centre Val de Loire (65,7 hab/m²)
- Population vieillissante : âge moyen de la population de 47 ans contre 43 ans en moyenne dans le reste de la région Centre-Val-De-Loire
- Baisse de la démographie de -0,5 depuis 2013

Disparités territoriales :

- Disparités socio culturelles entre le territoire Nord et le territoire Sud du Département
- Revenu fiscal médian supérieur à 20 000€ dans les CC Bourges Plus et Terres du Haut Berry, inférieur à 18 000€ dans les CC Berry Grand Sud et Les Trois Provinces



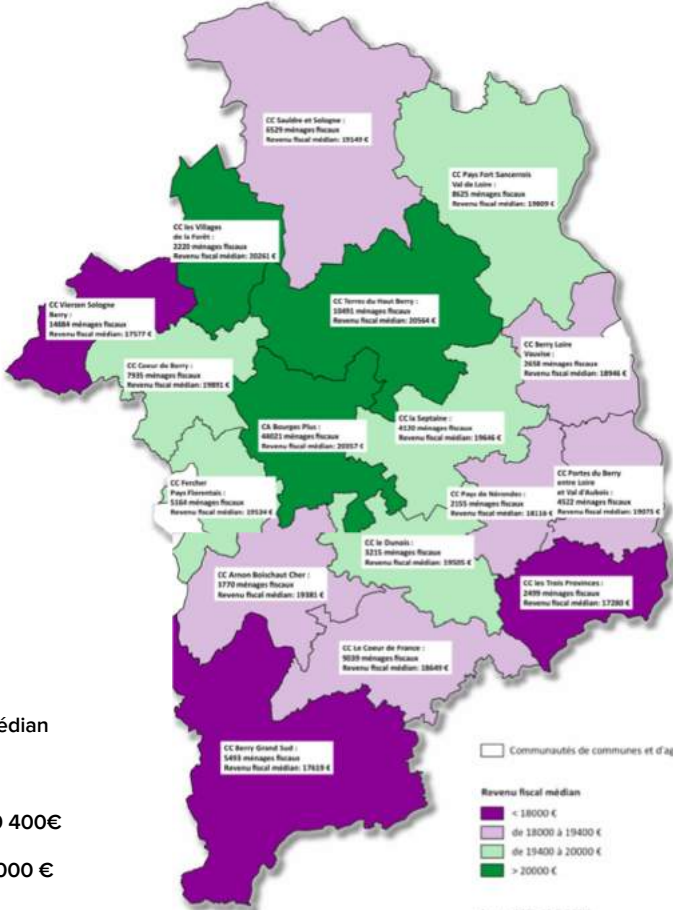
LE DÉPARTEMENT DU CHER



Source : Site du gouvernement, Etudes, observatoires et cartes du département du Cher

LE DÉPARTEMENT DU CHER

Territoire / Revenu fiscal médian	> 20 000 €	De 19 400 à 20 000 €	De 18 000 à 19 400 €	< 18 000 €
Nord	- CC Terres du Haut Berry - CC Bourges Plus	- CC Pays Fort Sancerrois - CC Cœur de Berry	- CC Vierzon Sologne Berry - CC Sauldre et Sologne	
Sud		- CC le Dunois - CC La Septaine	- CC Pays de Nérondes - CC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois - CC Arnon Boischaud Cher - CC Cœur de France - CC Berry Loire Vauvaise	- CC Berry Grand Sud - CC Les Trois Provinces



Source : Site du gouvernement, Etudes, observatoires et cartes du département du Cher

L'action du département

Quelles compétences ? Aide sociale, Développement et entretiens routier, Collèges, Développement du Numérique, Dynamisme du tissu associatif, Tourisme local, Culture, Sport, Valorisation du patrimoine

Le Département du Cher est garant d'un **aménagement du territoire équitable et équilibré** autour des pôles de centralités et des pôles d'équilibres porteurs d'infrastructures innovantes. Il met en oeuvre une politique d'aménagement afin de garantir à tous les habitants un égal accès aux équipements et services.

Il mène une importante **politique sociale tournée vers l'enfance** et la jeunesse. Le Département recrute de nombreux assistants familiaux et réalise une campagne de sensibilisation, notamment à l'aide de réunions d'informations.

Le Département du Cher met en oeuvre une forte **politique du Numérique** considérant celui-ci comme essentiel pour l'avenir des territoires ruraux :

- Volonté de couvrir l'ensemble des foyers d'un Très Haut Débit
- Convention Territoire du Numérique qui s'organise autour de 5 axes : la continuité pédagogique, la formation, les projets innovants, la parentalité et l'inclusion, les filles et le numérique, les événements et la communication

En matière de **politique culturelle**, les axes d'intervention du Département sont les suivants :

- le soutien aux opérateurs, parmi lesquels l'Abbaye de **Noirlac**, classée MH et Centre Culturel de Rencontre (EPCC dont le Département est membre), mais aussi le **Printemps de Bourges, la MC, les Bains Douches...**
- La lecture publique, à travers sa **Médiathèque départementale**,
- Les **Archives départementales** et le **Musée de la résistance et de la déportation**
- Le soutien à des **associations** culturelles et à leurs projets
- Le soutien aux **enseignements artistiques**, guidé par le Schéma des EA dont il s'est doté

Le soutien du département à l'action culturelle dans les territoires se décline à travers des **Contrats Culturels de Territoire**. 6 EPCI sur 18 ont signé un CCT à ce jour : leur généralisation, et une meilleure prise en compte, à travers cet outil, des objectifs du département en matière de lecture publique et d'enseignements artistiques, mais aussi en termes d'inclusion et de sensibilisation plus large des publics est un objectif.

Le Cher, signataire d'une **charte d'engagement pour l'EAC** avec la Région Centre Val de Loire et les services de l'Etat, a mis en place une politique culturelle à destination des collèges, portée par la Direction de l'Éducation. Elle se décline en deux dispositifs, Léz'arts ô collège et un programme annuel de 4 résidences en collège.

Conscient de l'attractivité qu'elle peut constituer pour le territoire, le département appuie la candidature de Bourges au label "Capitale européenne de la Culture 2028".

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU CHER

De la Bibliothèque Centrale de Prêt du Cher...

1945 : Institution des Bibliothèques Centrales de Prêt, destinées à desservir les communes de - de 15 000 habitants. Ce seuil a été porté à 20 000 (1968), puis 10 000 (1985). Il est aujourd'hui en désuétude.

1964 : Création de la BCP du Cher, animée par 4 agents et disposant de 6000 documents. Elle est rattachée au Ministère de l'Éducation Nationale.

1975 : La bibliothèque dessert 298 dépôts (scolaires, dépôts mairies et de très rares bibliothèques municipales ou associatives).

1985 : L'État décide de l'abandon de la desserte scolaire et veut favoriser la création de bibliothèques municipales tout public. La desserte scolaire se poursuivra néanmoins dans le Cher jusqu'à récemment dans de nombreuses communes non équipées.



... à la Médiathèque Départementale du Cher

1987 : Dans le cadre des lois de décentralisation, la BCP du Cher devient départementale.

1992 : La BDP s'installe dans ses locaux actuels.

Dans les années suivantes, la diversification des collections et des activités se poursuit : collections audio, DVD, développement de l'offre de formations, création du blog Chermedia...

2013 : Création du portail permettant d'accéder au catalogue : 171000 livres, 25 000 CD, 9 000 DVD ainsi que des ressources numériques.

Les années suivantes sont marquées par plusieurs évolutions de l'organisation. Aujourd'hui, l'équipe compte 17 personnes (16 ETP).



**VAGABOND'
ÂGE**



ENVIE DE DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS
AVEC DES PERSONNES ÂGÉES ?

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU CHER
PEUT VOUS AIDER !



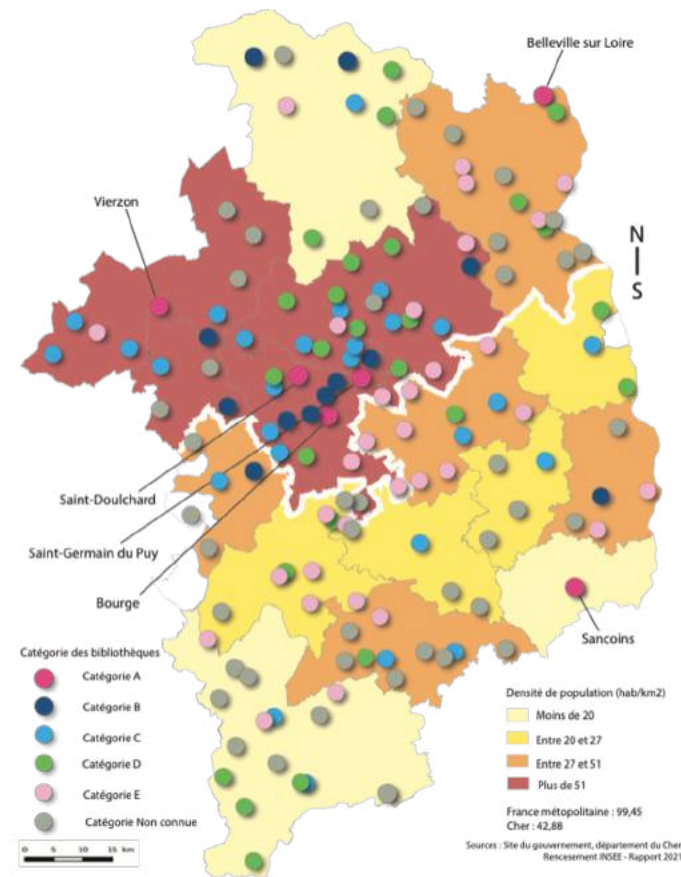
Le réseau de la MDC aujourd'hui

Aujourd'hui, la MDC est partenaire de **143 lieux de Lecture publique** sur le département, dont

- 8 de niveau 1
- 6 de niveau 2
- 20 de niveau 3
- 73 points lecture et 36 dépôts

Les villes de **Bourges** et de **Vierzon** restent exclues de la desserte, mais des conventions avec ces villes existent, leur permettant notamment de bénéficier des formations pour leurs agents.

Population desservie : 196 000 habitants soit **65%** de la population du Cher (contre 51% pour la moyenne des médiathèques départementales).



Moyens humains

L'équipe de la MDC est composée de 16 agents (15,6 ETP) : 3 agents Cat. A, 7 Cat. B, 6 Cat. C. Fin 2022, un poste de chef de service (AC) et un poste d'assistant bibliothécaire (C) sont vacants, et le poste de C pourrait ne pas être remplacé. Un poste est de Cat. B occupé par un médiateur numérique.

Cela représente donc moins de 8 ETP pour 100 000 habitants desservis. En 2016, plus de la moitié des Médiathèques départementales comptent + de 10 ETP / 100 000 hab.

Alors que le précédent PDLP prévoyait des créations de postes, cet effectif est en baisse tendancielle légère depuis une dizaine d'années.

La composition en termes de catégorie de postes est conforme à la moyenne et à l'évolution des médiathèques départementales – avec néanmoins un nombre de A un peu faible. En effet, les missions de ces médiathèques, qui sont en quelque sorte les “locomotives” de la lecture publique sur un territoire, **nécessitent des qualifications importantes et croissantes :**

- pour maintenir une offre documentaire pertinente et actualisée,
- pour accompagner les communes dans leurs projets,
- pour former les bibliothécaires, bénévoles ou salariés,
- pour développer l'action culturelle, proposer des ressources ou modes d'intervention adaptés à différents publics,
- d'une manière générale, être source d'innovation.

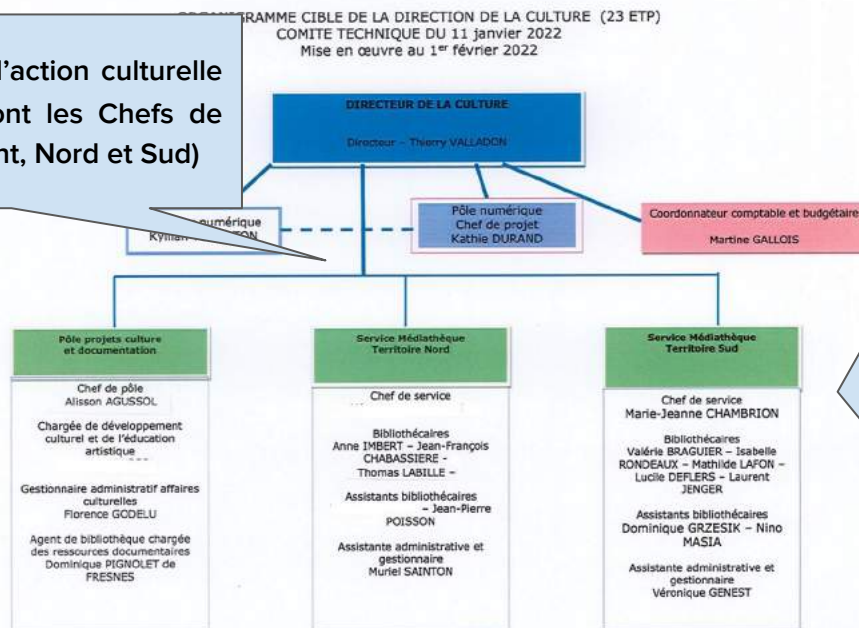


La Direction est désormais assurée par le Directeur de la Culture (non issu de la filière des bibliothèques), les services culture, documentation et MDC étant réunis. Il n'est pas compté dans les effectifs ci-contre.

Organisation

La MDC a connu plusieurs réorganisations récentes - en 2016, 2019, puis en 2022.

Les responsables de l'action culturelle et de la formation sont les Chefs de service (respectivement, Nord et Sud)



L'organisation en territoire Nord/Sud mise en place en 2016 pose question :

- Le suivi des partenaires est du ressort des chefs de service, or les territoires sont sans doute trop vastes pour jouer un rôle de référent territorial en charge d'un suivi régulier
- La duplication des fonctions dans les deux services entraîne un fonctionnement un peu parallèle, malgré l'existence de groupes de travail transversaux.

Les bibliothécaires des deux équipes sont peu identifiés sur le terrain. S'ils sont amenés à accompagner les chefs de service en visite, il n'assurent pas de suivi territorial et leurs missions sont avant tout documentaires.

Avec la création d'une Direction de la Culture en 2022, un pôle Culture et Documentation a rejoint les deux services Nord/Sud. Cette évolution doit renforcer la cohérence des politiques culturelles départementales au service des territoires et permettre une meilleure transversalité. Les convergences et habitudes de travail en commun sont encore à créer.

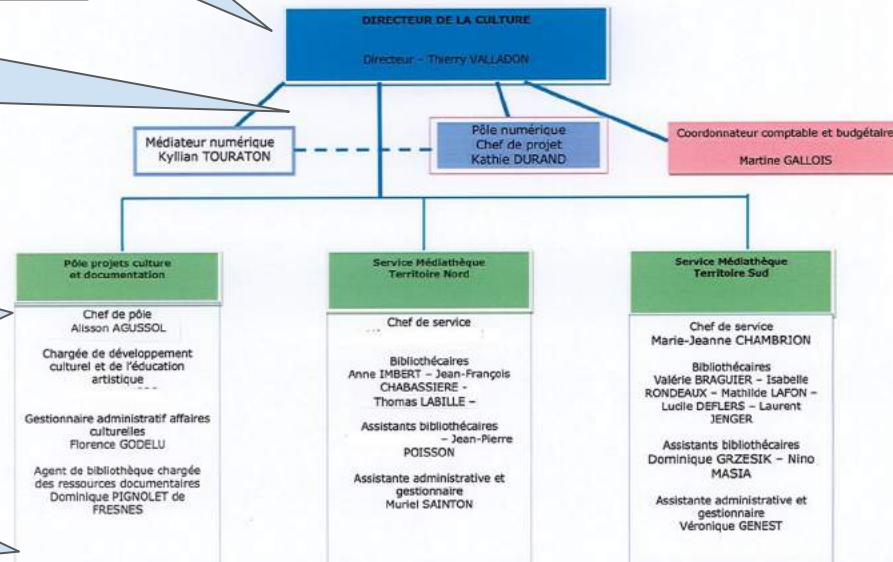
Un Pôle numérique constitué d'une Cheffe de projet, en charge des contenus, du déploiement et du suivi, qui encadre fonctionnellement le médiateur numérique. Cette fonction transversale apparaît un peu isolée des bibliothécaires.

Le développement culturel est responsable du suivi des CCT, des structures et dispositifs et du Schéma des EA. L'EAC ne concerne que les collégiens et n'est pas du ressort de la DAC (Direction de l'Éducation)

Le nombre d'ETP dédiés à la documentation a été revu à la baisse (1 agente à 80% aujourd'hui). Ce service a une vocation interne uniquement.

La réorganisation de 2022.

ORGANIGRAMME CIBLE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE (23 ETP)
COMITE TECHNIQUE DU 11 janvier 2022
Mise en œuvre au 1^{er} février 2022



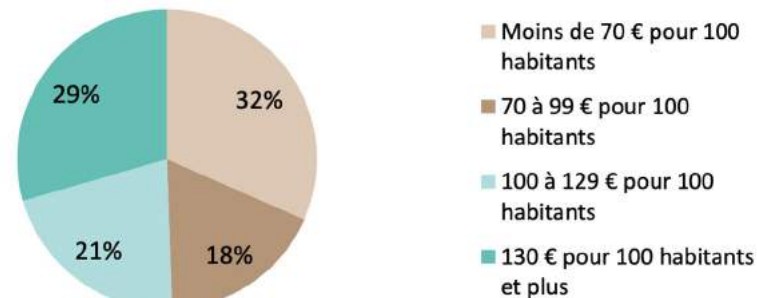
Acquisitions - Budgets

Sur les trois derniers exercices budgétaires, la MDC a consacré environ **180 000 euros / an aux acquisitions** (collections physiques et numériques), soit **92 € / 100 habitants desservis**.

22 000 euros ont concerné l'achat de ressources numériques, soit **12%** du total des dépenses documentaires. Cette part du numérique correspond aux dernières moyennes nationales complètes (2016), mais elle a très fortement augmenté depuis.

Ainsi, parmi les départements qui ont communiqué en 2022 sur leurs budgets d'acquisition : $\frac{1}{3}$ consacrent aux ressources numériques + de 0,2 euros / habitant, $\frac{1}{3}$ entre 0,1 et 0,2 euros, et $\frac{1}{3}$ moins de 0,1 euro (MDC : 0,07 euros).

Répartition des bibliothèques départementales selon leurs dépenses documentaires pour 100 habitants desservis en 2016



LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU CHER

Les collections - imprimés

En 2020, la MDC comptabilise **215 600 livres**, dont **44% jeunesse**

Ces collections imprimées sont importantes en volume, avec **110 livres imprimés pour 100 habitants desservis / 72 livres pour 100 habitants du département** (moyenne nationale : 76 livres imprimés / 100 habitants desservis en 2016).

En revanche, leur **taux de renouvellement est faible** : en 2019 et 2020 il a été de **4% et 3,4%** quand la moyenne nationale est de l'ordre de **10%**. Les éliminations sont peu nombreuses.

Il y a **37 abonnements** à des revues, dont **20** qui sont prêtées au réseau (notamment des moocs et des revues d'histoire locale)

Le nombre de prêts d'imprimés s'élevait à **73 000 prêts** en 2019 (ce qui correspond à la moyenne des MD / population desservie).

The image shows two screenshots of a library's search results page. The top screenshot is for the search term "Marguerite Duras". It displays a search bar at the top with the text "Rechercher et trouver un livre, un film, une musique, un article...". Below the search bar are navigation links: "JE SUIS UN PARTICULIER", "JE SUIS UN(E) BIBLIOTHÉCAIRE", and "JE SUIS UN(E) ÉLU(E)". The main content area shows "20 résultats pour la recherche : Titre 'Marguerite Duras'". There are filters for "10", "Pertinence", and "Croissant". A "MODIFIER LA RECHERCHE" button is visible. On the right, there is an "AFFINER" sidebar with categories like "Supports", "Livre", "Beau livre", "Film", "Livre numérique", "Vidéos en ligne", "Genres", "Doc adulte", "Film documentaire", "Film de fiction", "Thématis", and "Fiction adulte". The bottom screenshot is for the search term "Naruto". It shows "94 résultats pour la recherche : Titre 'Naruto'". The filters are the same. The "AFFINER" sidebar includes "Nouveauté", "Supports", "Livre", "Vidéos en ligne", "Film", "Genres", "BD", "Doc jeune", "Film de fiction", and "Fictions et musiques". Both screenshots show a grid of book covers for the search results.

Les collections - CD et DVD

Si les imprimés constituent l'essentiel des collections, la MDC a depuis longtemps diversifié ses supports :

- **29 400 documents sonores** : CD musicaux essentiellement, mais aussi 2500 les livres enregistrés, qui trouvent un public croissant au niveau national et dont le renouvellement est dynamique à la MDC (10% environ). La MDC ne dispose pas de vinyles.
- **21 200 documents vidéos**, films de fiction (entre 50 et 55%) et documentaires.

Ces collections placent la MDC dans la **moyenne haute** des médiathèques départementales, notamment pour les documents vidéo.

Ces documents restent très appréciés des BM, qui pour leur grande majorité n'en font pas l'acquisition. En 2019, la MDC a ainsi prêté 12 000 documents sonores à 83 BM et 11 000 documents vidéo à 60 BM.

Pour autant, leur **taux de renouvellement est aujourd'hui très bas** (env. 3%). Pour les DVD, on trouve au catalogue 100 à 200 titres / an édités depuis 2020, pour 1000 titres / an dans les années 2010.

Ce ralentissement des acquisitions correspond aux tendances nationales. Si ces documents restent attractifs, la progression du numérique peut conduire à ralentir les acquisitions de ces supports.



Les collections - numérique

La MDC propose depuis 2012 une offre de **ressources numériques**, en cours de développement.

- la **Médiathèque numérique**, qui en constitue la part belle, avec + de 3500 films de fiction et + de 2000 documentaires
- des ressources d'**autoformation** (Skilleos), depuis septembre 21
- une offre de **presse** (Cafeyn), mise en place en septembre 22
- une offre d'**ebooks** : Numilog (Hachette, acquisition d'une centaine de titres / an)
- Une offre **musicale** limitée (Philharmonie)

Aujourd'hui, presque toutes les bibliothèques départementales ont une offre numérique, qui permet aux usagers des BM de bénéficier de ressources qu'elles ne peuvent, pour la plupart, acquérir. Le développement de cette offre s'est fortement accélérée ces dernières années, notamment à la faveur du soutien de l'État dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de référence. Les usages sont également en augmentation très sensible depuis 2020.

L'offre de la MDC, qui constitue un "premier palier", souffre de la faiblesse des nouveautés, d'un défaut de communication, d'une faible éditorialisation et, surtout, d'un **manque de relais de la part des BM**. Elle peine donc à trouver son public, sauf quand un relais local actif existe.



Les collections - autres supports

La MDC dispose également de collections de jeux :

- Une centaine de jeux vidéo et 9 consoles de jeux - les jeux et consoles sont prêtés simultanément pour plusieurs mois et concernent donc en moyenne 4 bibliothèques / an.
- Des jeux de société, des malles de jeux et quelques grands jeux en bois.

Elle propose également des outils d'action culturelle :

- Plus de 100 kamishibai
- 80 expositions jeunesse et tout public, didactiques ou ludiques, conçues par une diversité d'éditeurs. En 2019, 83 expositions ont été prêtées.
- Des marionnettes, des tapis à raconter...

Enfin, elle possède quelques supports adaptés aux besoins particuliers des publics, en particulier malvoyants : livres en gros caractères, films en LSF...



Conditions de prêt et desserte

La MDC dispose de **2 bibliobus** et **2 navettes de réservation**.

La MDC a arrêté le prêt direct au public et aux écoles au milieu des années 2000.

En revanche, les lecteurs inscrits en BM peuvent réserver un document en ligne. Ils peuvent aussi faire des suggestions d'achat et commenter les ouvrages.

Les documents réservés sont acheminés par navette : **2 fois / mois**, la navette dessert des bibliothèques relais (le rythme a doublé en 2021). Les BM situées à proximité viennent y chercher et reprendre les documents. Les ouvrages prêtés sont indisponibles et devront transiter par le site de Bourges avant de pouvoir être réacheminés.

En 2019, cela a concerné **15% des prêts (13 500)**. Cette part est en augmentation.



Les BM peuvent emprunter un fonds de **300 documents (500 jusqu'en 2020)**, **2 fois / an**. Dans le cadre d'une création ou extension de BM, une mise à disposition de départ peut être plus importante. Plusieurs BM situées à proximité de Bourges (secteur Nord notamment) viennent chercher les documents. Pour les autres, le fonds est acheminé par la navette.

Production de contenus numériques

La MDC a pris tôt le virage des outils numériques contributifs mais son action dans ce domaine semble marquer le pas.

- Le blog collaboratif monchermédia, créé en 2008, a fédéré les premières années de nombreux partenaires, ainsi que le réseau des médiathèques de Bourges. Son contenu est aujourd'hui essentiellement informatif et moins consulté que par le passé.
- Le principe de la chaîne Cherbibtubeurs est intéressant, mais les vidéos sont peu consultées. Une réflexion est à mener sur le format et la diffusion.
- La MDC est également présente sur Facebook, avec 5 à 10 posts / semaine (infos de la MDC, des bibliothèques partenaires, actualité des bibliothèques...).



Formations au réseau : une activité bien développée

La formation est une activité bien développée à la MDC

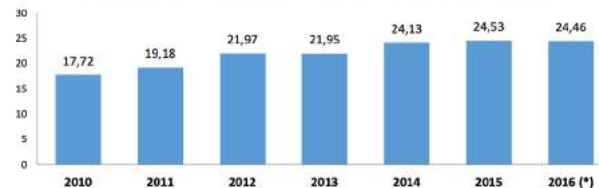
De 2014 à 2019, la MDC a proposé en moyenne 25 à 35 formations annuelles, soit en moyenne **45 jours de formation / an**, ce qui place nettement la MDC dans la moyenne des médiathèques départementales (25 formations / 53 jours). Sauf exception, ces formations ont lieu sur le site de la MDC, à Bourges.

Les formations sont **gratuites**, et l'association des Amis de la Bibliothèque du Cher peut prendre en charge en partie le défraiement des bénévoles s'il n'est pas assuré par la commune.

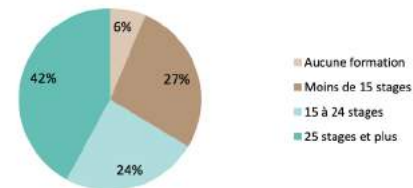
Les bibliothécaires des réseaux de **Bourges** et de **Vierzon**, à qui elles sont ouvertes (sur quota), y participent régulièrement.

Le budget consacré par la MDC aux formations est de l'ordre de **28 000 euros / an**, permettant de prendre en charge le coût des intervenants. Néanmoins, l'équipe de la MDC est très associée à ce programme de formation, ce qui permet de tisser des liens avec le réseau : ainsi, près de la moitié des formations sont assurées aujourd'hui en interne.

Nombre moyen de stages proposés par bibliothèque départementale



Répartition des bibliothèques départementales selon le nombre de stages proposés en 2016



Source : synthèse nationale 2016, MCC (dernières données disponibles)

Formations au réseau : contenu

On recense dans le programme de formation 2022 :

- La formation de base (6+4 jours)
- 5 formations sur le numérique, les jeux vidéo... (1 à 2 jours)
- 6 formations sur les collections (1 jour)
- 4 formations ou journées pro consacrées à des publics spécifiques (petite enfance, adolescents, illettrisme...) (1 à 2 jours)
- 7 formations sur l'accueil, la médiation, l'animation (1 à 2 jours)

Par ailleurs, une aide personnalisée est proposée à la MDC ou sur site aux bibliothèques qui ont un projet d'agrandissement ou de construction d'équipement, de réaménagement de leur équipement, ou encore en vue d'effectuer un désherbage, de mieux maîtriser certains outils...

CALENDRIER des FORMATIONS 2022		MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE CHER	
Février		Juin	
Lundi 21 et mardi 22	Réaliser des outils de communication avec des logiciels simples	Jeudi 2 Tout vu, tout ouïe, tout lu jeunesse : découverte libre	
Mars		Jeudi 9 et vendredi 10	Comment impliquer les usagers dans les activités et les projets de la BM ? La bibliothèque participative
Mardi 1*	Organiser un coding-gotter et programmer des robots à la bibliothèque	Jeudi 16	Découvrir et expérimenter la réalité augmentée
Mardi 8	À la découverte des mangas	Septembre	
Lundi 14 et mardi 15	Formation de base de 10 jours	Mardi 6	À l'assaut des réseaux sociaux !
Lundi 21 et mardi 22	Donner envie de lire aux adolescents et prévenir l'illettrisme	Mardi 20	Avoir la cote pour bien ranger
Lundi 28 et mardi 29	Formation de base de 10 jours	Lundi 26	À la découverte de la rentrée littéraire
Avril		Jeudi 29 et vendredi 30	Conte et raconter aux tout-petits
Lundi 4 et mardi 5	L'éducation aux médias et à l'information	Octobre	
Jeudi 7	Bilan des stages de base de 10 jours 2021	Lundi 3	À la découverte du festival BulleBerry
Jeudi 21	À la découverte du Printemps de Bourges 2022	Mardi 11	Journée de rencontre des bibliothèques du réseau
Lundi 25 et mardi 26	Formation de base de 10 jours	Jeudi 20 et vendredi 21	Relooker sa bibliothèque de façon créative et participative (2)
Jeudi 28 et vendredi 29	Relooker sa bibliothèque de façon créative et participative (1)	Novembre	
Mai		Jeudi 17	Journée de rencontre interprofessionnelle culture et petite enfance
Mardi 3	Des jeux vidéo à la bibliothèque ?	Mardi 22	Animer et former à distance
Jeudi 5	La transition bibliographique : késako ?	Décembre	
Jeudi 12 et vendredi 13	Raconter ou conter à des personnes âgées en établissement	Jeudi 1* et vendredi 2	Accueillir les classes en bibliothèque
Mardi 17	Visite de Cictic Animation à Vendôme	Mardi 6	Tout vu, tout ouïe, tout lu adulte : découverte libre
Vendredi 20	Animer des ateliers créatifs avec Makey Makey et Touchboard : ateliers pratiques		

Logo: CHER DÉPARTEMENT 18 | lesculturel@18.fr

Les publics des formations

De 2014 à 2019 ce sont en moyenne **465 stagiaires** qui ont participé aux formations:

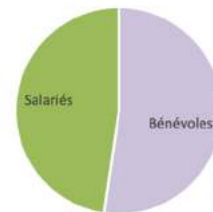
- 350 bibliothécaires du réseau (entre 295 et 442)
- 70 bibliothécaires hors réseau (entre 40 et 113)
- 60 membres de l'équipe de la MDC (entre 37 et 97)

En 2020, la crise sanitaire a eu un fort impact sur cette activité (7 formations, une centaine de participants). En 2021, l'activité a repris sur un rythme normal : 45 jours de stages, mais une participation en deçà des années précédentes (358 stagiaires).

La MDC accueille un nombre relativement important de stagiaires (supérieur aux moyennes). La participation des bénévoles et des personnels des petites et moyennes BM (hors dépôts et PL) est satisfaisante.

On relèvera néanmoins des écarts, et des faiblesses, s'agissant de la formation de base : si les sessions sont complètes, le nombre de personnes en ayant bénéficié reste limité (Cf infra, partie suivante). La durée de cette formation, et l'éloignement géographique, sont des freins, notamment pour les bénévoles.

Participation des salariés et bénévoles aux formations



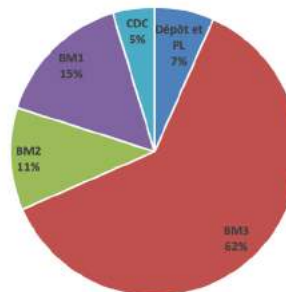
Entre 2019 et 2021, les bénévoles ont représenté environ 52% des participants.

Pour mémoire, les bénévoles représentent 72% des personnels sur l'ensemble du département (149 salariés, 385 bénévoles)

22 Nombre moyen de participants aux formations organisées par les bibliothèques départementales

	2012	2013	2014	2015	2016 (*)
Bénévoles	160	150	130	140	130
Salariés	159	172	155	169	165
Total	319	322	285	309	295

Répartition des jours de formation par typologie en 2019



En 2019, les personnels des BM3 (équipements intermédiaires) ont représenté 62% des jours de formation.

Les aides financières de la MDC : des dispositifs variés mais des soutiens limités

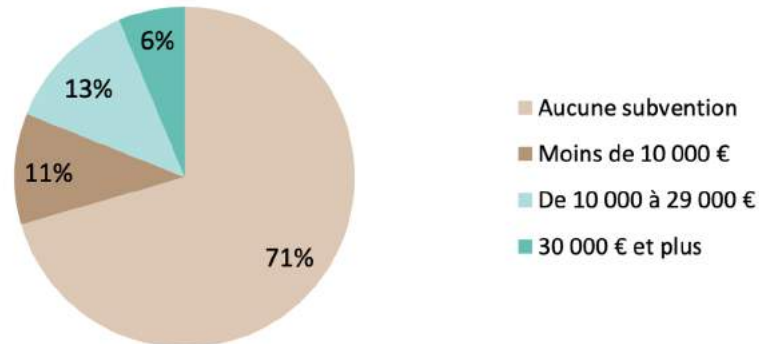
La MDC propose 3 types d'aides financières aux communes ou aux EPCI :

- **Aide au recrutement d'animateur de réseau lecture publique :**

En 2016 (dernières données disponibles), 32% des MD proposaient ce type d'aide, qui étaient en léger repli. Depuis, **plusieurs MD ont ré-interrogé ces dispositifs**, et ont revu les modalités (pour renforcer leur attractivité, mais aussi les conditions d'attribution).

Le département du Cher a accompagné pendant plusieurs années la création de postes de coordinateurs, avec une double entrée, **MDC et contrats d'animation culturelle**. Faisant le constat que peu de collectivités s'en étaient saisies et que celles-ci avaient surtout bénéficié d'un "effet d'aubaine", le département a arrêté le soutien via les contrats d'animation. La MDC poursuit son soutien, pour un montant moyen de 5000 à 8500 euros / an pour les EPCI concernés depuis 3 ans.

Répartition des bibliothèques départementales selon le montant des aides à l'emploi en 2016



Source : synthèse nationale 2016, MCC

- Aide pour l'acquisition de mobilier des bibliothèques

C'est le soutien le plus fréquent de la part de la MDC aux collectivités. Près de 230 000 euros ont ainsi été attribués depuis 2005 (soit environ 13 000 euros / an, avec des variations pouvant être importantes d'une année sur l'autre. On observe par ailleurs une tendance à la baisse depuis 2015, la moyenne s'établissant plutôt aux alentours de 5000 euros.

- Aide à l'action culturelle et aux animations

Ces aides sont proposées par plus de 40% des MD. La MDC peut en attribuer sur projets, mais le fait de façon très ponctuelle (deux aides, de 700 et 3000 euros, sur les 3 derniers exercices).

Ce très petit nombre est sans doute en partie lié à une dynamique locale faible - mais il semble aussi que certaines communes aient renoncé à solliciter ce soutien compte tenu d'un niveau jugé modeste et d'une trop grande complexité. Or, il y a généralement une forte attente sur l'action culturelle dans les médiathèques.



La MDC ne propose pas d'aide aux **collections**, qui, où elles existent, représentent l'un des premiers postes de soutien et contribuent à améliorer l'offre documentaire des BM.

Des aides à la **construction** peuvent être versées au titre des équipements structurants (la MDC est associée à l'instruction).

Des aides à l'**informatisation** existent, en complément des aides DRAC, pour les réseaux qui se dotent d'une solution commune (4 CC à ce jour). Par ailleurs, **8 BM** sont hébergées sur un SIGB déployé par la MDC (solution qui était proposée aux très petites communes hors réseau).

Globalement, le montant des subventions versées par la MDC est faible : autour de 20 000 euros en 2019, autour de 10 000 euros en 2020 et 2021, soit **0,05 à 0,10 euros / habitant desservi**. Au niveau national, 19,8 millions d'euros de subventions ont été versées en 2016, soit une moyenne de 0,65 euro / habitant desservi.

Cette situation est liée au faible nombre de projets des collectivités du département en matière de lecture publique, mais elle ne contribue pas à les encourager.

Action culturelle : le programme d'actions coordonnées

La MDC propose chaque année depuis 2006 un programme d'animations coordonnées, dont les caractéristiques et les principes sont les suivants :

- Une programmation autour d'une thématique annuelle, entre mai et novembre : spectacles, expositions, balades, ateliers...
- Environ 20 à 30 bibliothèques participantes - qui ne sont pas systématiquement les mêmes d'une année sur l'autre
- Une programmation proposée par la MDC (en groupe de travail mais pas ou peu en lien avec le service culturel à ce jour), qui répond à un réel besoin des BM, souvent peu actives sur le champ de l'action culturelle (Cf. infra).
- Une prise en charge d'une grande partie du coût par la MDC (environ 30 ke / an)
- En 2019, 2400 spectateurs ont été comptabilisés pour les actions proposées par la MDC (hors accueils scolaires). D'autres actions ont été proposées par les BM dans le cadre de la thématique.



Les programmes d'animations coordonnées en 2019 et 2021.

Action culturelle

La MDC propose également deux actions récurrentes :

- **Les bibliothèques montent le son :**

La 3ème édition de ce festival a eu lieu en mars 2022. Les musiciens du département sont à l'honneur d'une dizaine de concerts et conférences musicales programmés dans les BM partenaires.

Les écoles de musiques sont désormais sollicitées pour participer mais une seule s'est saisie de cette possibilité.

- **Le bibliobus à la plage :**

Pendant 10 ans, la MDC, en partenariat avec le réseau de la CC Berry Grand Sud, s'est installée plusieurs jours à la base de loisirs de Sidailles avec un bibliobus et une programmation de contes et d'animations. La CC ne souhaite plus reconduire l'opération, dont la dernière édition a eu lieu en 2022.



Développement des publics

La MDC commence à développer des actions en direction de certains publics. La plus avancée, “vagabond’âges”, concerne le grand âge, en partenariat avec les EHPAD.

- **Vagabond’âges**

La MDC prête sur une durée longue (4 mois) ses ressources (livres, livres à gros caractères, livres audio...) mais aussi un large éventail de collections spécifiques autour du jeu.

Les collections peuvent être empruntées à la MDC ou déposées à proximité de l’EHPAD ou de la structure partenaire, grâce à la navette.

Ce partenariat peut se mettre en place avec les établissements qui ont un personnel dédié à l’animation. Une évaluation sur l’impact et l’adéquation des collections prêtées est réalisée.

Une journée professionnelle consacrée aux publics seniors est également organisée tous les 2 ans.



Développement des publics

- **Petite enfance et enfance**

Des journées professionnelles à destination de l'enfance et de la petite enfance sont proposées tous les 2 ans, à destination des bibliothécaires et des professionnels du secteur.

Quelques professionnels de la petite enfance (PMI) peuvent bénéficier chaque année des formations de la MDC, mais cette activité pourrait sans doute être développée et élargie à d'autres professionnels. Dans le champ de la protection de l'enfance, l'essentiel des accueils se fait en familles agréées, éloignées de ces dispositifs de formation ou de sensibilisation.

La MDC ne participe pas à l'opération nationale Premières pages (environ 50 MD sont labellisées).

- **Collèges**

En dehors de quelques emprunts d'expositions, la MDC a peu de liens développés avec les collèges.

Elle est partenaire du Prix Marguerite Audoux, prix littéraire des collégiens porté par la DSDEN et la Ligue de l'enseignement.

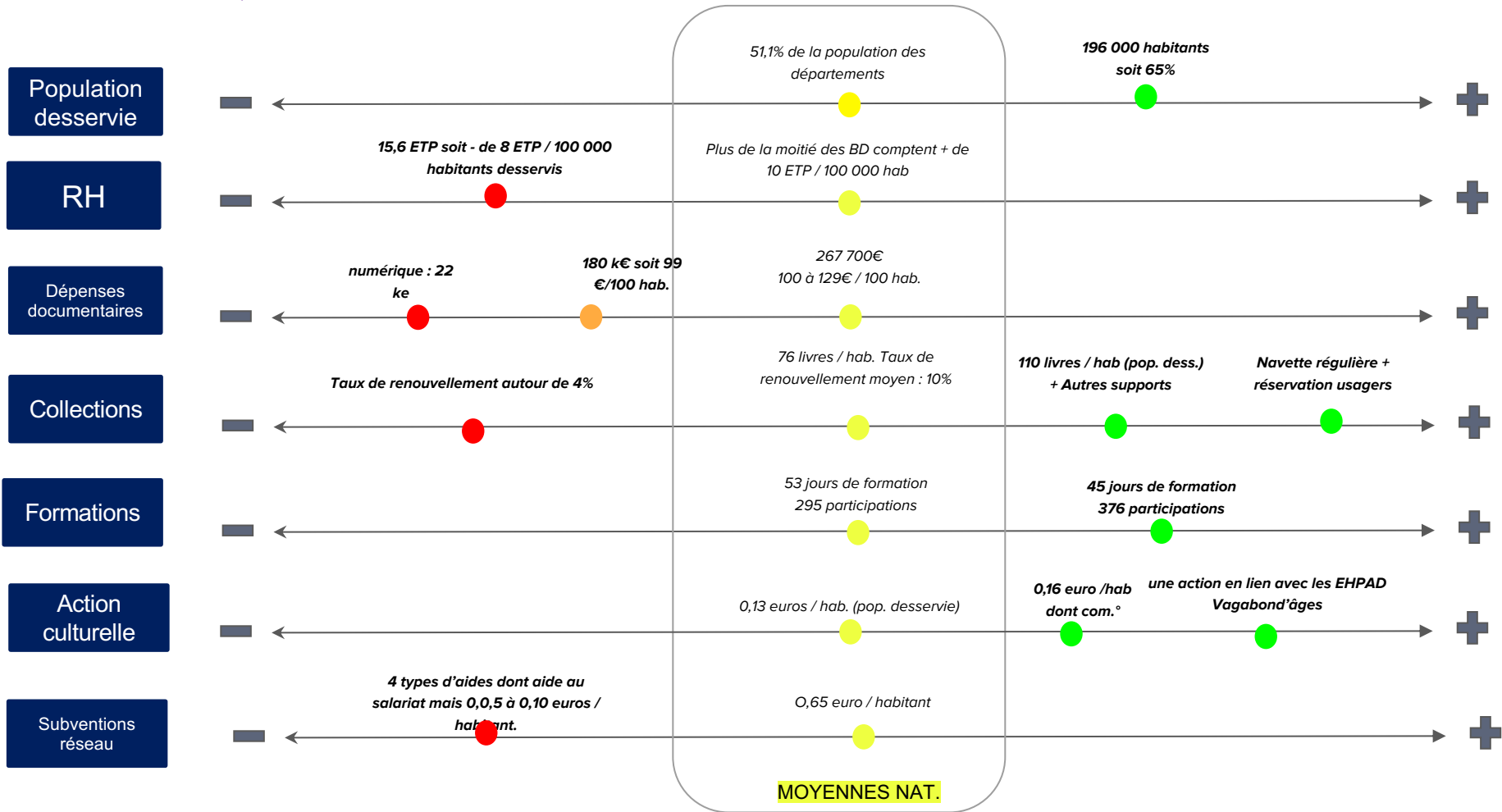


Journée professionnelle sur le thème de l'illettrisme et de l'illectronisme en octobre 2022

- **Autres publics**

Le département a identifié la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme comme une priorité. Une journée professionnelle sur ce thème a été organisée par la MDC en 2022.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU CHER



LES BIBLIOTHÈQUES DU CHER

Méthodologie

Analyse de l'activité des équipements de lecture publique

Les données utilisées sont issues des rapports SLL pour l'année 2021 transmis par la Médiathèque départementale, complétés par des recherches et des éléments issus des entretiens et visites lorsque cela était nécessaire. Certains rapports présentaient en effet des niveaux de remplissages différents (des rapports "complets" au rapports "très abrégés"). Au total, ce sont 116 médiathèques, bibliothèques et points lectures qui ont été analysées.

Typologisation des bibliothèques et médiathèques

Afin de caractériser le maillage de lecture publique du département, il a été utilisé la nouvelle typologie des bibliothèques élaborée par l'Association des Bibliothèques Départementales, en lien avec l'Observatoire de la Lecture Publique, en 2020. Cette typologie, plus fine que la précédente (qui classait les équipements de B1 à B5), croise **9 critères d'appréciation** :

- Les dépenses documentaires pour 1 000 habitants
- Le nombre de types d'actions au sein de l'établissement
- L'accès à Internet
- La diversité de l'offre de collections
- Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
- La surface
- Le nombre de personnel qualifié
- Les emprunteurs actifs pour 1 000 habitants
- Le nombre de prêts pour 1 000 habitants.

Cette nouvelle typologie succède à une ancienne classification, longtemps utilisée par la profession. Cette dernière prenait en compte 4 critères d'évaluation : surface, horaires, personnel et budget. Ces critères étaient ensuite corrélés à la population de la ville, pour aboutir à 5 niveaux de classification, de B1 (premier niveau de bibliothèque) à B5 (dépôt de livres). La nouvelle typologie, plus précise dans ses critères, associe donc une dimension quantitative en appréciant les moyens concrets mis en oeuvre (financiers, humains, bâtimentaires), et qualitative (qualité et diversité des services proposés aux publics).

Méthodologie

Analyse comparative

La lecture publique est une des politiques culturelles les plus documentées. Chaque année, les BM sont tenues de faire remonter à leur bibliothèque départementale de référence des rapports d'activité permettant de compiler à l'échelle nationale les données des équipements. Ces données permettent au Ministère d'élaborer des moyennes nationales par strates de communes et villes desservies par des équipements de lecture publique. L'Etat adresse aussi des préconisations aux collectivités, qui conditionnent notamment l'obtention d'aides financières pour les BM et projets d'équipements. Les critères que les BM s'engagent à respecter pour conventionner avec la Médiathèque départementale du Cher sont également proches de ces préconisations.

Une analyse des moyens mis en oeuvre par les bibliothèques a plusieurs intérêts :

- Apprécier quantitativement et qualitativement l'activité des BM
- Émettre des comparaisons entre les BM d'un même territoire et par type de communes
- Émettre des comparaisons avec les préconisations de l'Etat pour permettre aux bibliothèques de tendre vers un mieux

Nous proposons ici d'analyser 4 critères pour les bibliothèques en prenant les données indiquées par les BM dans leurs rapports d'activité pour 2021 : surface, moyens humains, budgets d'acquisition, amplitudes horaires.

Une analyse comparative à trois niveaux est proposée :

- comparaison avec les moyennes nationales par strates de villes (Synthèse nationale des données d'activité 2018 des bibliothèques publiques, Ministère de la Culture)
- comparaison avec les préconisations de l'Etat
- comparaison avec les critères de la MDC

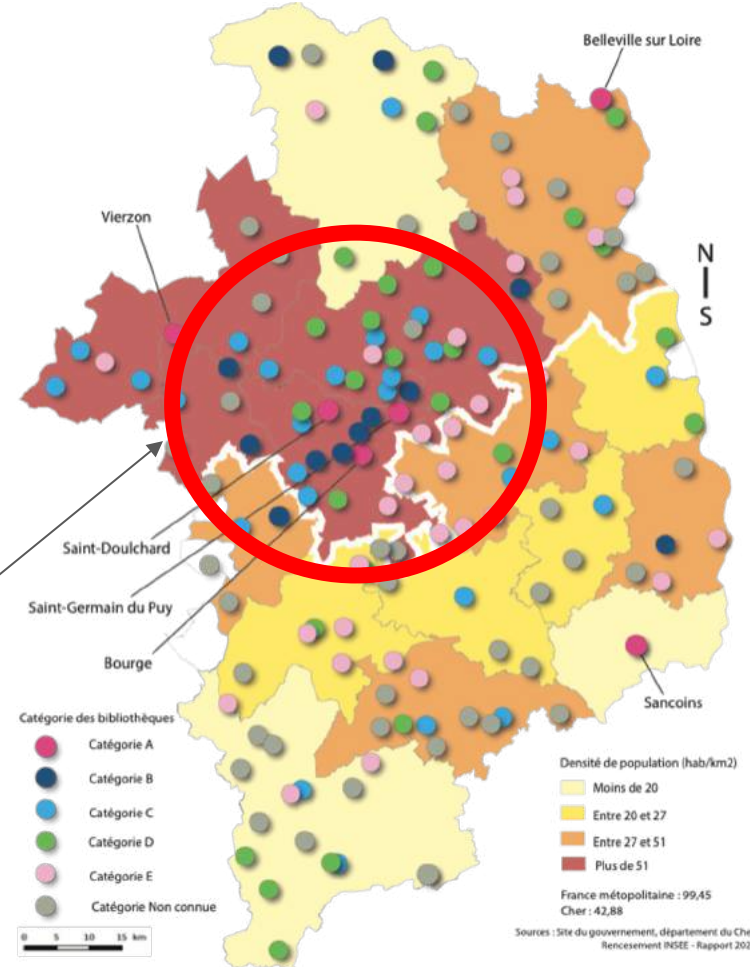
Un maillage caractérisé par un déséquilibre de répartition

Le réseau des bibliothèques du Cher est composé de 143 équipements et points lecture, répartis sur un vaste territoire de 7235 km². En comparaison d'avec d'autres territoires et eu égard à la superficie du département, le maillage de lecture publique est peu dense, et se concentre surtout au nord du département

Département	Population	Superficie (en km ²)	Nbre de bibliothèques
CHER (18)	302000	7235	143
AUBE (10)	310000	6000	150
ARDÈCHE (07)	328000	5500	220 (+ 100' partenaires)
LOT-ET-GARONNE (47)	331000	5300	262

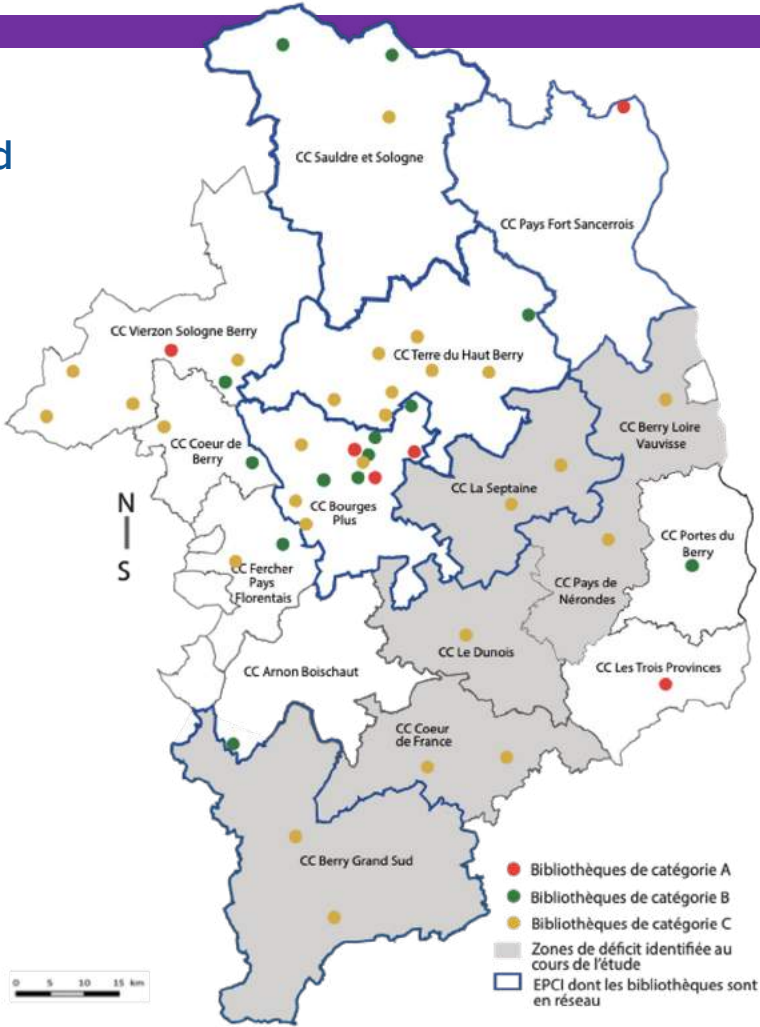
Selon la typologie du Ministère et de l'ABD, on recense parmi les équipements du département : 6 type A, 12 type B, 29 type C, 27 type D, 34 type E. A l'échelle du département, on relève donc un déficit en équipements structurants avec environ 0,4 bibliothèques de type A ou B pour 10 000 habitants.

Le territoire Nord concentre la quasi intégralité de ces équipements structurants (ainsi que les équipements intermédiaires de type C).



Un niveau de couverture en lecture publique faible au sud

EPCI	Population	Mise en réseau	Bibliothèque A	Bibliothèque B	Nbre de A ou B pour 10000 habitants	Niveau de couverture
CC Berry Grand Sud	11622	OUI	0	0	0,0	Faible
CC Berry-Loire-Vauvise	5700		0	0	0,0	Faible
CC Cœur de France	18300		0	0	0,0	Faible
CC La Septaine	10800	OUI	0	0	0,0	Faible
CC Le Dunois	7500		0	0	0,0	Faible
CC Pays de Nérondes	4800		0	0	0,0	Faible
CA Bourge	102626	OUI	3	5	0,8	
CC Arnon Boichault Cher	8100		0	1	1,2	
CC Cœur de Berry	6900		0	1	1,4	
CC Fercher Pays Florentais	11500		0	1	0,9	
CC Les Trois Provinces	5100		1	0	2,0	
CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire	18300	OUI	1	0	0,5	
CC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	9700		0	1	1,0	
CC Sauldre et Sologne	14600	OUI	0	2	1,4	
CC Terres du Haut Berry	26100	OUI	0	1	0,4	
CC Vierzon Sologne Berry	36700		1	2	0,8	
Total - Département 18	298348	6 réseaux	6	14	0,7	



Par EPCI, le niveau de couverture peut être qualifié de “faible” si l’on constate :

- Une absence de mise en réseau et/ou une absence d’équipements structurants (A ou B)
- Une mise en réseau mais pas d’équipements structurants

Cette faiblesse en couverture concerne 6 territoires, en gris sur la cartographie ci-contre, tous localisés dans le sud du département, dont 2 EPCI ayant mis en réseau leurs bibliothèques : CC La Septaine, CC Berry Grand Sud. 20% de la population environ habite ces territoires.

* estimation pour la catégorie de la bibliothèque de Lignière

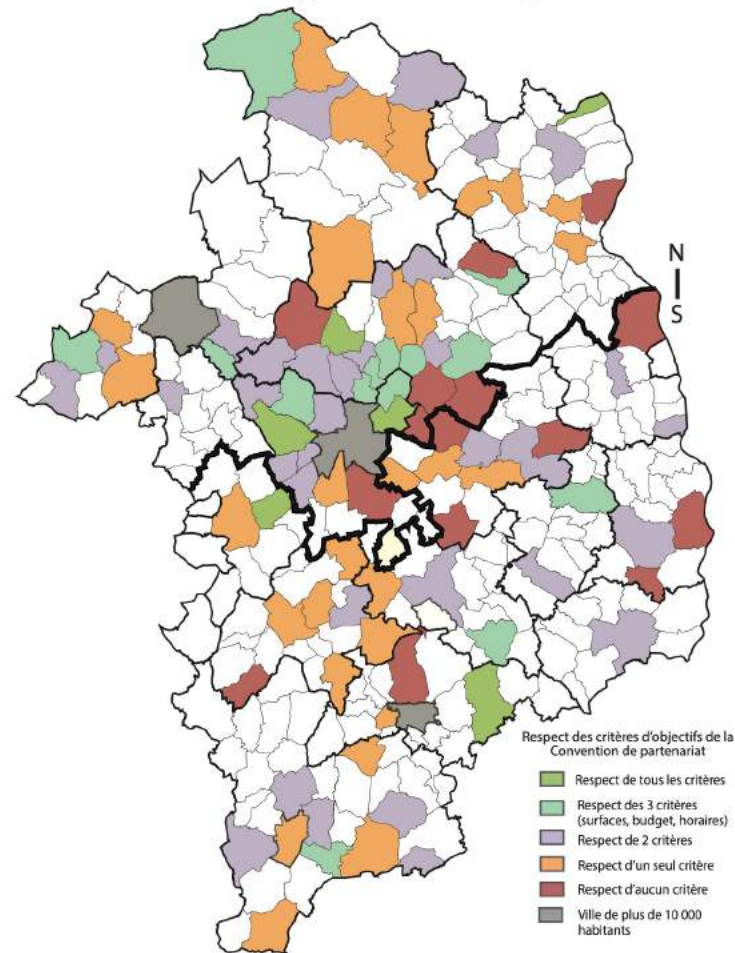
Cartographie du réseau - Respect des critères de conventionnement

Pour conventionner avec la Médiathèque départementale du Cher, les BM s'engagent à respecter certains critères assez proches des recommandations de l'Etat et des moyennes nationales :

Critères	Commune de moins de 500 habitants	Commune de moins de 1000 habitants	Commune de 1000 à 3000 habitants	Commune de plus de 3000 habitants
1 - Surface du bâtiment	25 m ² minimum et 1 m ² / 10 habitants	1 m ² / 10 habitants	1 m ² / 10 habitants	1 m ² / 10 habitants
2 - Budget d'acquisition	2 euros / hab. / an	2 euros / hab. / an	2 euros / hab. / an	2 euros / hab. / an
3 - Budget d'équipement des documents	Nécessaire	Nécessaire	Nécessaire	Nécessaire
4 - Budget d'animation	Optionnel	Nécessaire	Nécessaire	Nécessaire
5 - Horaires d'ouverture	4 h / semaine	6h / semaine	8h / semaine	12h / semaine

La cartographie ci-contre représente les BM des communes qui respectent 1 ou plusieurs critères de conventionnement (en vert, bleu, violet et orange), et celles qui n'en respectent aucun.

Seules 19 BM respectent au minimum les 3 critères de surface, de budget d'acquisition et d'horaires d'ouverture.



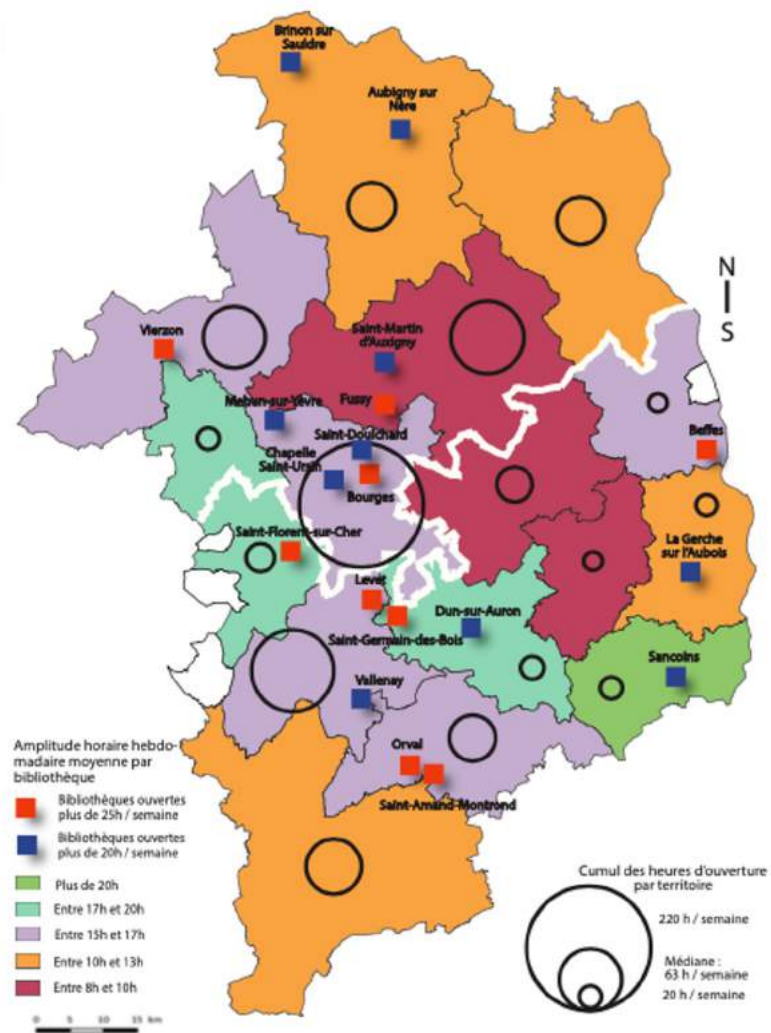
Horaires

L'amplitude d'ouverture moyenne à l'échelle du Cher est de **11,8 heures par semaine**. Cette moyenne départementale est deçà de la moyenne nationale, toutes communes confondues, qui est de 14h d'ouverture hebdomadaire. Pour les communes de + 2000 hab, la moyenne d'ouverture hebdomadaire est même de 20h.

La carte ci-contre représente l'amplitude d'ouverture hebdomadaire moyenne pour chaque EPCI. Parmi ceux se trouvant en dessous de la moyenne départementale de 11,8H, on trouve les territoires suivants :

- Terres du Haut-Berry,
- La Septaine,
- Pays de Nérondes,
- Pays Fort Sancerrois,
- Berry Grand Sud,
- Coeur de Berry.

Les horaires des bibliothèques ont fortement augmenté depuis trois ans, à la suite du rapport Robert et des dispositifs importants de soutien de l'Etat aux extensions horaires. Les bibliothèques en milieu rural, notamment les projets de construction, sont de plus en plus nombreuses à en bénéficier.



Analyse des moyens mis en oeuvre

Horaires

Une analyse au regard des strates des communes confirme que l'amplitude horaire des médiathèques du Cher est correcte. En effet, hormis pour les communes moyennes de 4000 à 6000 habitants, les différentes strates de villes du département se trouvent au-dessus des moyennes nationales.

Strates de population	0 à 750	750 à 1500	1500 à 2500	2500 à 4000	4000 à 6000	6000 à 8000	8000 à 12000
HORAIRES							
Moyenne CD18	8,4	10,2	14,5	18,0	17,5	23,5	24,0
Moyenne nationale	5,5	7,3	10,5	14,5	18,25	20,775	23,3
Écart	2,9	2,9	4,0	3,5	-0,8	2,7	0,7

Certaines petites bibliothèques ont renseigné dans leurs rapports des amplitudes horaires très larges pour la taille de leurs communes : 24h à Saint Vitte (130 hab.), 17h à Etrechy (450 hab.), 28h à Saint-Germain-des-Bois (650 hab.).... Ces horaires correspondent souvent aux créneaux d'ouverture des mairies dans lesquelles les bibliothèques concernées se trouvent.

Cela explique des amplitudes horaires moyennes conséquentes et largement supérieures aux moyennes nationales pour les communes de 0 à 1500 habitants.

3 communes du département appartiennent à cette strate de population : Trouy, Saint-Germain-du-Puy et Aubigny-sur-Nère. La bibliothèque de Trouy étant ouverte 9,5 heures par semaine, elle se trouve en dessous de la moyenne nationale pour les communes de 4000 à 6000 habitants (18,25 heures d'ouverture hebdomadaire). En revanche, les bibliothèques de Saint-Germain et d'Aubigny sont ouvertes respectivement 19 heures et 24 heures.

Analyse des moyens mis en oeuvre

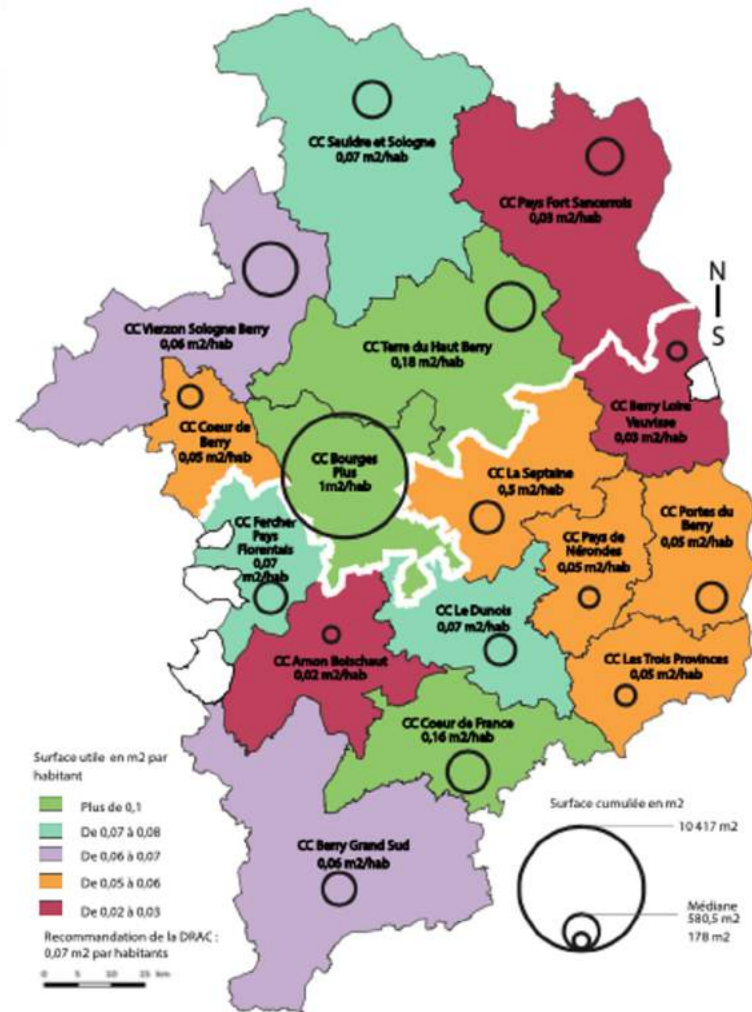
Surfaces

La surface cumulée totale de tous les équipements de lecture publique du département est de **22 168 m²**. Sur les 196 000 habitants desservis, cela représente **0,05 m² / habitant**. Ce ratio se trouve en dessous des préconisations de l'Etat.

La CA Bourges + présente la surface cumulée la plus importante du département comme elle concentre une grande partie des équipements structurants de type A et B. Le reste du territoire est maillé par la présence de points de lecture de plus petites tailles.

Par territoire, certains EPCI sont très peu dotés, tant en termes de surface moyenne d'équipement que de cumul :

- à l'Est : **CC Pays Fort Sancerrois** (0,03 m² / hab.), **CC Berry Loire-Vauvise** (0,03 m² / hab.)
- à l'Ouest : **CC Arnon Boischaut** (0,02 m² / hab.)



Analyse des moyens mis en oeuvre

Surfaces

Une analyse par strates de ville montre que la situation est au vert en termes de surface d'équipement, hormis pour les bibliothèques des communes de 4000 à 6000 habitants.

Pour les communes de + 10 000 hab :

- La surface cumulée totale pour les bibliothèques de **Bourges** est de 7232 m2, ce qui est supérieur à la moyenne nationale observée dans les communes de 60000 à 80000 habitants (3750 m2). La Médiathèque de centre-ville se trouve à elle seule au-dessus de cette moyenne nationale avec ses 4032 m2 de surface nette.
- La nouvelle médiathèque de **Vierzon** fait 2300 m2, ce qui la place au-dessus des recommandations de l'Etat et de la moyenne nationale (1100 m2 pour les communes de 15 à 25 000 hab.

Strates de population	0 à 750	750 à 1500	1500 à 2500	2500 à 4000	4000 à 6000	6000 à 8000	8000 à 12000
SURFACE							
Moyenne CD18	61,9	83,0	167,8	330	294	609	1062,5
Moyenne nationale			130	190	320	470	620
Ecart			37,8	140,0	-26,0	139,0	442,5

La synthèse 2018 du Ministère de la Culture n'indique pas de moyennes nationales d'équipements pour les communes de 0 à 1500 habitants. Au regard des populations desservies, on relève quand même de belles surfaces pour les équipements des communes suivantes : Saint-Michel-de-Volangis (112 m2 pour 470 hab.), Sainte-Thorette (186 m2 pour 480 hab.), Lury-sur-Arnon (170 m2 pour 680 hab.), Pigny (140 m2 pour 1000 hab.), Le Subdray (147 m2 pour 1220 hab.), Massay (212 m2 pour 1400 hab.)

Locaux

Une analyse des moyens mis en oeuvre en termes de surfaces ne doit pas se couper de la réalité des équipements et locaux dédiés. Certains équipements présentent en effet des surfaces supérieures aux moyennes nationales et aux recommandations de l'Etat mais peuvent être vieillissants, pas ou peu adaptés pour l'accueil des publics.

Ainsi, on relève :

- 12 points lecture qui ne disposent pas de locaux dédiés pour la bibliothèque
- 18 points lecture ou bibliothèques ne sont pas accessibles PMR. Des équipements de communes moyennes sont concernés : Farges-en-Septaine (1030 hab.), Châteauneuf-sur-Cher (1500 hab.), Menetou-Salon (1700 hab.), Les Aix-d'Angillon (1900 hab.), Plaimpied-Givaudins (2085 hab.), Aubigny-sur-Nère (5600 hab.).
- 24 équipements ont moins de 10 places assises

Cependant, on recense très peu de projets d'équipements en cours dans le département :

- réhabilitations réalisées ces dernières années : Saint-Martin d'Auxigny, Saint-Michel de Volangis, Sancoins, Rians
- projets évoqués (sans études préalables réalisées) : Les Aix-d'Angillon, Lignières (projet en suspens depuis plusieurs années.

(source : DRAC Région Centre et rapport SLL 2021)



Un exemple d'équipement grand en superficie mais dont les locaux ne sont plus adaptés : la bibliothèque de Lignières

Analyse des moyens mis en oeuvre

Personnel

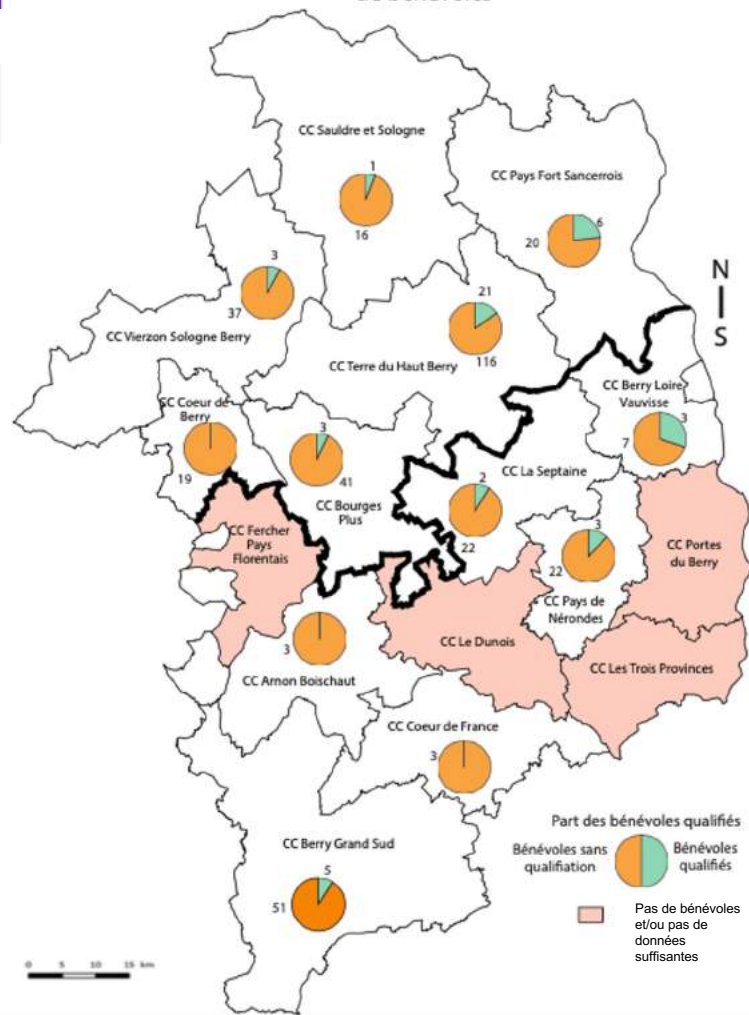
En 2021, 506 personnes, salariées ou bénévoles, font vivre le réseau des bibliothèques et médiathèques du Cher. Sur les 116 équipements étudiés, plus de la moitié (53%) n'emploie pas de salariés ou emploie seulement des salariés à temps partiel. Sur la répartition du personnel, on note :

- 385 bénévoles déclarés dans les rapports 202.
- 149 salariés déclarés pour un total de 121,1 ETP, dont 11 à Vierzon et 56 à Bourges. Les BM partenaires de la MDC totalisent seulement 54 ETP.

Au total, 13 BM ont un salarié à temps partiel, 16 ont 1 agent et 11 ont plus d'un agent salarié. Plus de la moitié ne fonctionnent qu'avec des bénévoles.

Pour les bibliothèques salariées comme bénévole, on relève une qualification des équipes assez faible avec notamment :

- Sur les 385 bénévoles, seulement 43 sont déclarés qualifiés soit 11% (taux national : 17%)
- Un déficit en cadres A et B notamment parmi les partenaires avec :
 - dans le réseau : 1 Bibliothécaire à Saint Doulchard, 3 B (assistants) à Saint Germain du Puy, 1 B également à Sancoins, Dun-sur-Auron, Saint Amand Montrond, Saint Florent, Foëcy ; et 3 coordinateurs cadres pour les réseaux (2 A, 1 B)
 - Mais : 29 agents A ou B à Bourges ; seulement 1 cadre A à Vierzon
- une majorité de Cat. C dont un partie importante ne sont pas issues de la filière culturelle : sur le département, 58 adjoint.es du patrimoine (48 ETP dont 20 hors Bourges et Vierzon) dont 19 qualifiés, et 51 agents de cat. C hors filière culturelle (36 ETP) dont 12 qualifiés seulement. Les cadres C représentent ainsi 73% des salariés



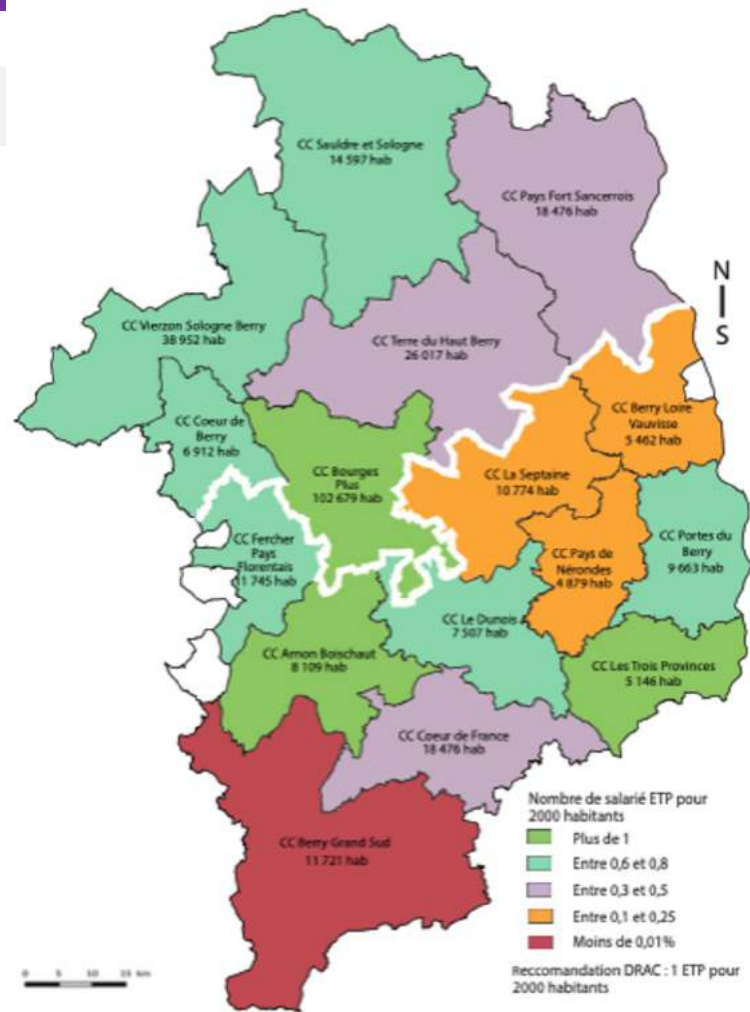
Analyse des moyens mis en oeuvre

Personnel

La cartographie ci-contre représente le nombre de salariés ETP moyens par EPCI en fonction du nombre d'habitants par territoire. Pour mémoire, l'Etat recommande que soit dédié 1 salarié en ETP pour environ 2000 habitants.

La cartographie laisse ainsi apparaître des manques importants et démontre que la professionnalisation du département est à renforcer :

- seulement 3 EPCI sur 16 satisfont la recommandation de l'Etat : la CA Bourges Plus (1,3 ETP / 2000 hab.), la CC Les Trois Provinces (1,1 ETP / 2000 hab.) et la CC Arnon (0,99 ETP / 2000 hab.), Une grande majorité des EPCI du département consacre ainsi moins de 0,5 ETP pour 2000 habitants.
- 4 CC situées à l'est de Bourges sont très peu professionnalisées (**La Septaine, Portes du Berry, Pays de Néronde, Berry Loire Vauvise**), le déficit le plus marqué concernant la **CC Berry Grand Sud** (1 salariée à temps partiel et une cinquantaine de bénévoles).



Personnel

Le tableau ci-contre compare les moyennes départementales aux moyennes nationales, en fonction de la taille des communes. **Le déficit concerne cette fois-ci des communes de tailles plus importantes : celles de 6000 à 8000 habitants et celles de 8000 à 12 000 habitants.**

Pour les communes de + 10 000 hab :

- Les bibliothèques de Bourges emploient 65 salariés pour un total de 56 ETP (soit 1 ETP pour 2000 habitants). En présence salariée cumulée, le réseau est donc globalement bien doté puisqu'il se trouve au-dessus des recommandations de l'Etat et de la moyenne nationale pour les communes de 60 000 à 80 000 habitants (38 ETP). La Médiathèque du centre-ville est la mieux dotée du réseau (38,45 ETP).
- La nouvelle médiathèque de Vierzon est également bien dotée avec 14 ETP (soit 1 ETP pour 2000 habitants), ce qui la place au-dessus de la moyenne nationale de 8,5 ETP pour les communes de 15 000 à 25 000 hab. Les recommandations de l'Etat sont également respectées.

Strates de population	0 à 750	750 à 1500	1500 à 2500	2500 à 4000	4000 à 6000	6000 à 8000	8000 à 12000
ETP							
Moyenne CD18	0,2	0,6	0,5	1,6	2,6	2,4	4,5
Moyenne nationale	0,1	0,2	0,5	1,1	2,1	3,4	4,7
Ecart	0,1	0,4	0,0	0,5	0,5	-1,0	-0,2

2 communes sont concernées par cette strate de population : Saint-Florent-sur-Cher (2,8 ETP) et Mehun-sur-Yèvre (2,02 ETP). D'après les rapports, ces deux bibliothèques fonctionnent entièrement grâce aux salariés bien que ces derniers ne soient pas à temps plein.

2 communes sont concernées par cette strate de population : Saint-Doulchard et Saint-Amand-Montrond. La bibliothèque de Saint-Doulchard emploie 4 ETP ce qui explique le léger écart à la moyenne nationale pour les communes de cette taille (8000 à 12 000 hab.)

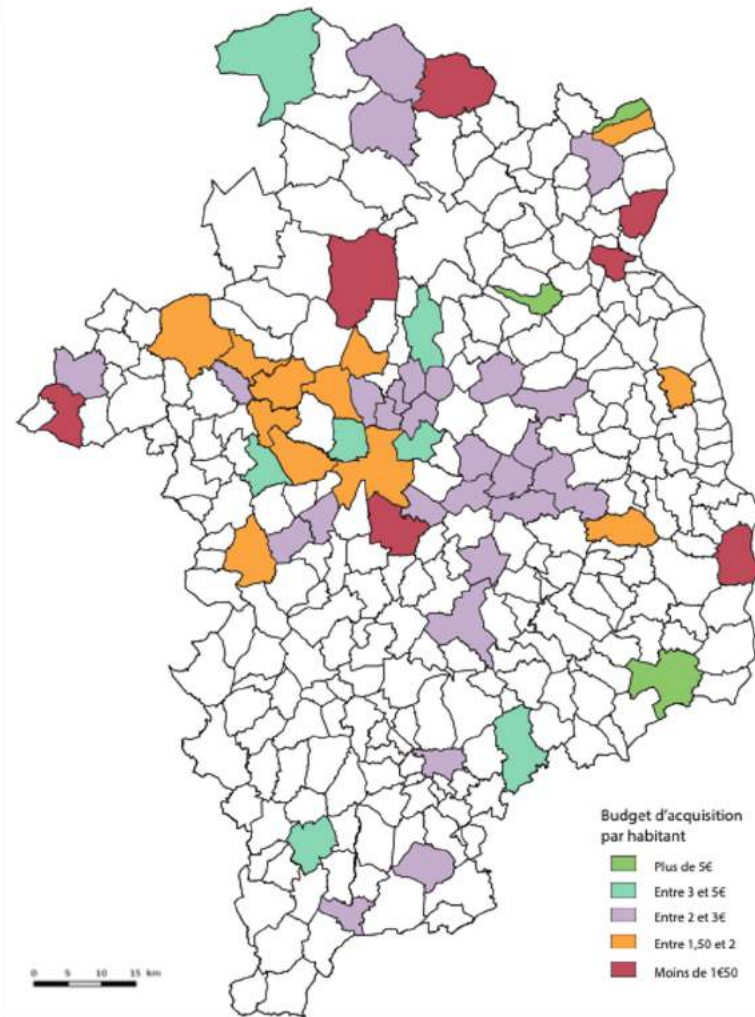
Budgets d'acquisitions documentaires

En 2021, 57 BM et points lecture du réseau ont indiqué un budget d'acquisitions documentaires supérieur à 0 dans leurs rapports. Sauf erreur lors des remplissages, cela laisse **plus de la moitié des équipements du département qui ne disposeraient pas de budget d'acquisition**. Consacrer un budget d'acquisitions, dans les possibilités des communes, permet pourtant au BM de renouveler et enrichir régulièrement leurs collections, proposer une variété de supports aux usagers et les fidéliser.

Néanmoins, les 57 autres communes y consacrent pour certaines des budgets satisfaisants, voire très satisfaisants. A titre d'exemples, Sancoins, Belleville sur Loire, ou même les petites communes de sainte Thorette et Neuvy Deux Clochers, disposent de budgets supérieurs aux recommandations. Ainsi, au total, ces 57 communes ont consacré un budget total de **512 190€** aux acquisitions en 2021.

Pour mémoire, l'Etat recommande que soit dédié un minimum de 2€ par habitant pour les acquisitions. La critère de convention de la MDC avec les BM stipule également ce minimum. **Avec des écarts très importants d'une commune à l'autre, les budgets cumulés de ces 57 communes, et de la MDC ont permis de consacrer + de 2 euros / habitant du Cher aux acquisitions des bibliothèques en 2021.**

La cartographie ci-contre représente les budgets de chaque commune. Sur les 57 équipements ayant recensés leurs données, 21 BM ou points lecture consacrent moins de 2€ de budget à leurs acquisitions.



Budgets d'acquisitions documentaires

On note un effort réalisé par nombre de communes de 0 à 1500 habitants : pour ces strates, les moyennes de budgets d'acquisition sont supérieures aux moyennes nationales.

Le déficit concerne les communes de 1500 à 2500 habitants, ainsi que celles de 6000 à 8000 habitants.

Strates de population	0 à 750	750 à 1500	1500 à 2500	2500 à 4000	4000 à 6000	6000 à 8000	8000 à 12000
BUDGET							
Moyenne CD18	969,2	2526,3	3393,1	12020,7	19963,0	15319,0	29322,0
Moyenne nationale	620	1640	3600	6320	11350	17200	23050
Ecart	349,2	886,3	-206,9	5700,7	8613,0	-1881,0	6272,0

16 bibliothèques de communes sont concernées par cette strate, dont 6 sont en dessous de la moyenne de 3600€.

2 bibliothèques sont concernées : Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-sur-Cher.
C'est en fait le budget d'acquisition de Mehun-sur-Yèvre (11 400€, soit 1,7€ / hab.) qui tire la moyenne de la strate vers le bas.

Collections

Les BM et points lecture du département possèdent **747 108 livres imprimés** et en ont acquis **36 204 en 2021**. Le **taux de renouvellement des livres imprimés est de 4,8%, ce qui est faible**. A l'échelle nationale, on admet généralement un **taux de renouvellement idéal de 10%**.

Le **taux de livres imprimés empruntés à la Médiathèque départementale du Cher est de 9%**.

Les autres supports disponibles sont assez peu diversifiés. Ainsi, dans leurs rapports pour 2021 :

- **6 BM** indiquent disposer de consoles de jeux-vidéo
- **46** indiquent proposer des fonds sonores
- **38 BM** sont abonnées à 1 ou plusieurs périodiques (**25 BM** sont abonnées à + de 5 titres, **14** à + de 10 titres)



Game zone de la médiathèque de Bourges

Informatique, numérique et communication

En 2021, près de la moitié du réseau de partenaires n'a toujours pas de catalogue informatisé - mais ce retard concerne principalement les points-lecture (**seuls 15% des points-lecture sont informatisés**).

Hors points lecture, **12 BM restaient non informatisées en 2021**.

4 EPCI ont pris en charge la création d'un réseau informatique commun, avec un soutien de la MDC et de la DRAC.

9 BM de petites communes bénéficient toujours d'un hébergement sur le SIGB pris en charge par le MDC (solution qui n'est plus proposée aujourd'hui à de nouveaux entrants).

65 bibliothèques proposent des postes informatiques sur place, et **46** d'entre elles ont indiqué proposer un accès **Wifi public**.

La présence en ligne des bibliothèques (et donc leur visibilité) semble également à renforcer puisque seulement **30 bibliothèques** ont indiqué disposer d'un site internet (item insuffisamment renseigné) et être présentes sur les réseaux sociaux. Facebook est le réseau exclusivement cité dans les rapports.



Exemple de formation dispensée par la MDC en 2021 autour des outils de communication numériques

Actions culturelles

Afin d'encourager les bibliothèques à développer leurs actions culturelles, la convention de partenariat avec la MDC stipule 2 principales conditions :

- Les communes doivent prévoir au budget de fonctionnement de leurs bibliothèques un poste de dépenses "animation". Ce poste de dépenses est "optionnel" pour les communes de -500 hab, et "nécessaire" pour celles qui excèdent ce palier démographique.
- Il est préconisé que les bibliothèques organisent au moins une fois par an des actions spécifiques d'animation en empruntant à la MDC des outils d'animation.

Le critère du budget d'animation n'est, dans les faits, respecté que par une minorité de bibliothèques. En 2021, seules **16 BM** ont indiqué un **poste de dépenses spécifique consacré à l'action culturelle** dans leurs rapports, pour un **budget médian de 358,5€**. Toutefois, les dépenses liées aux animations sont souvent confondues dans le budget de fonctionnement global des bibliothèques. Ce propos reste donc à nuancer.

Bibliothèque	Budget spécifique animation (en €)
Le Subdray	25
Les Aix-d'Angillon	30
Vignoux-sur-Barangeon	74
Charenton-du-Cher	108
Saint-Doulchard	169
Le Châtelet	200
Aubigny-sur-Nère	200
Saint-Martin-d'Auxigny	257
Saint-Florent-sur-Cher	460
Marmagne	650
Mehun-sur-Yèvre	800
Dun-sur-Auron	1300
Sainte-Thorette	1538
Sancoins	3034
Belleville-sur-Loire	5968
Saint-Germain-du-Puy	18000

Liste des bibliothèques ayant indiqué dans leurs rapports des dépenses spécifiques liées aux animations

Actions culturelles

Sur la diversité des actions culturelles, on relève en 2021 :

- 32 bibliothèques proposent des séances de contes
- seules 27 bibliothèques déclarent proposer des concerts ou des projections
- seules 46 bibliothèques proposent des expositions
- seules 8 bibliothèques proposent des concerts ou des projections

La typologie des bibliothèques du Cher (beaucoup de petits points lecture et de dépôts) explique en partie cette faiblesse de l'offre, même si dans certains cas une bibliothèque peut être à l'initiative d'une action culturelle dans un espace municipal annexe ou en extérieur.

Le contexte sanitaire, toujours restrictif en 2021, peut avoir eu un impact sur cette activité.



Tarification

Il faut noter que les **BM du Cher qui ne sont pas passées à la gratuité sont aujourd'hui très minoritaires**. Les communes de Saint-Amand-Montrond, Dun-sur-Auron, Henrichemont et Saint Doulchard ont souhaité maintenir le principe d'une inscription payante pour les BM.

La tendance à la gratuité est observée partout en France, renforcée par l'incitation des Médiathèques départementales et des DRAC, et par l'esprit de la Loi Sylvie Robert. Les effets bénéfiques en termes d'inscription et d'emprunts sont constatés partout où la gratuité est mise en place.

La MDC indique dans ses conventions que l'inscription gratuite est préconisée, et que les prêts de ses ouvrages aux usagers sont gratuits, mais ne fait pas de la gratuité une condition du partenariat.



Offre à destination des publics spécifiques

Dans les rapports d'activité, il est proposé aux bibliothèques de répondre à la question suivante : "La bibliothèque propose-t-elle des collections adaptées ?". 64 bibliothèques ont répondu "Oui" à cette question, mais l'item reste encore insuffisamment renseigné.

Parmi les supports les plus présents sur les étagères des bibliothèques, on retrouve :

- les livres en gros caractères (63 bibliothèques ou points lecture concernés)
- les livres lus (36 bibliothèques ou points lecture)
- les livres tactiles ou en relief (15 bibliothèques ou points lecture)

Les actions menées à destination des publics spécifiques ont été inexistantes dans les bibliothèques d'après les données pour l'année 2021 (0 Actions contre l'illettrisme, 0 Actions pour les populations non francophones).



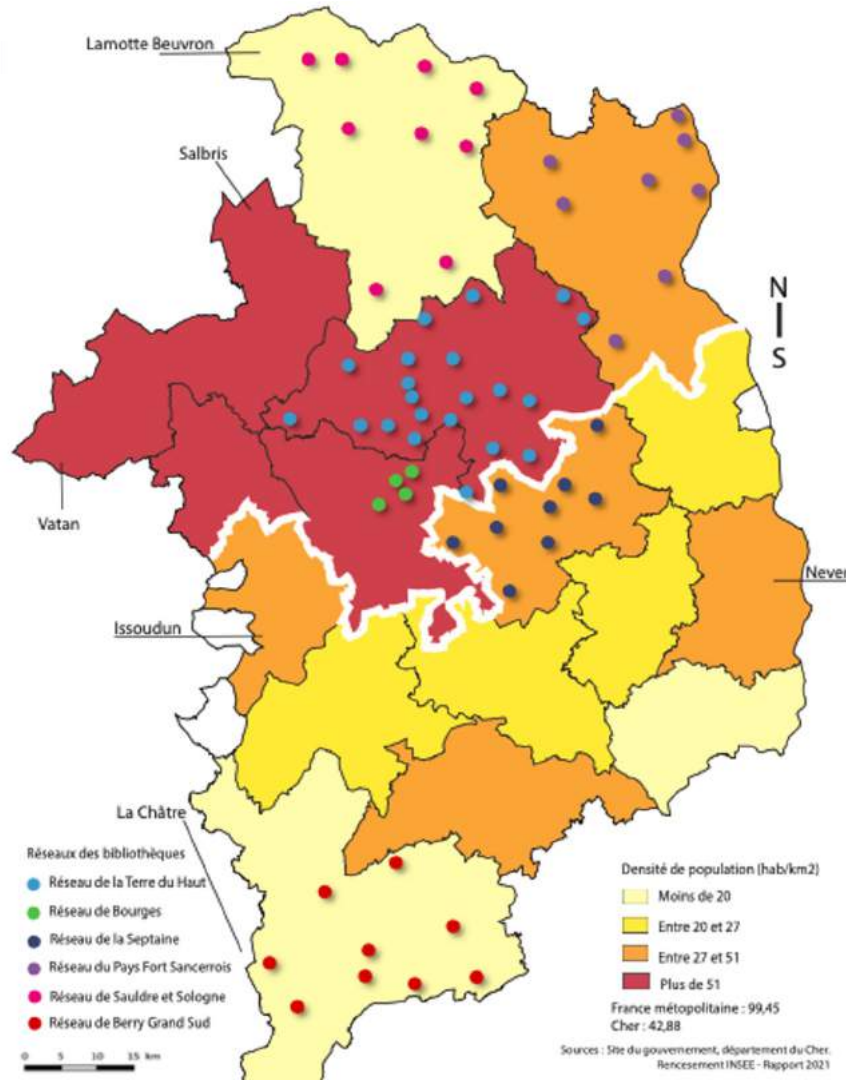
Réseaux de lecture publique : des projets récents, une dynamique à soutenir

Depuis plusieurs années, on observe un développement croissant de projets de lecture publique à l'échelle des EPCI :

- le développement de l'intercommunalité et les dernières réformes territoriales ont renforcé les EPCI
- ce degré d'intervention favorise la mise en réseau des bibliothèques, qui prend des formes très différentes, mais permet toujours d'améliorer l'offre de services aux habitants
- le Plan national pour les bibliothèques prévoyant des financements importants aux collectivités par le biais du concours particulier "Bibliothèques" de la DGD encourage des projets structurants, plus facilement portés par des EPCI, notamment en milieu rural,
- la Loi Robert de 2021 encourage la mise en réseau des bibliothèques territoriales et incite les EPCI qui ont pris cette compétence à se doter d'un Schéma
- dans ce contexte, le rôle des MD évolue également : le conventionnement avec les EPCI conduit à adapter le soutien apporté aux collectivités

Malgré ce contexte propice, le département du Cher connaît un certain retard puisque seulement 6 EPCI ont orchestré la mise en réseau de leurs bibliothèques. Certains projets de réseaux sont encore très récents (2018 pour Sauldre et Sologne, 2019 pour Berry Grand Sud...).

Nous établissons ci-après un rappel et une description des réseaux existants.



Réseau de lecture publique Berry Grand Sud

Créé en 2018, le réseau des bibliothèques Berry Grand Sud est composé de 10 bibliothèques et points lecture. La création de ce réseau a été accompagnée financièrement par la MDC ainsi que la DRAC avec pour objectif de rattraper le retard conséquent observé dans le sud du département en matière de projets de lecture publique.

Toutes les bibliothèques du réseau conventionnent à ce jour avec la MDC. Toutefois, elles sont assez peu nombreuses à bénéficier de ses services en dehors du prêt de livres ; en 2022, seulement 3 bibliothèques sur 10 empruntent par exemple les outils d'animation et les expositions mis à disposition par la Médiathèque départementale.

En 4 années d'existence, le réseau Berry Grand Sud s'est doté des outils classiques d'une mise en réseau (carte commune, SIGB commun, navette). Il propose également à ses usagers des ressources numériques propres via l'application Music Me.

Le réseau Berry Grand Sud fonctionne quasi intégralement au bénévolat (1 seule salariée à temps partiel à la bibliothèque du Châtelet + 50 bénévoles). Un des chantiers du réseau est de renforcer la salarisation des bibliothèques et la qualification des équipes.



Réseau de lecture publique Sauldre et Sologne

La création du service culture de la CC Sauldre et Sologne est actée en 2019 avec le recrutement d'une coordinatrice culturelle en charge de 2 volets : la programmation culturelle et la lecture publique (le poste à temps partiel "Lecture publique" ayant bénéficié du financement du CD18 pendant 3 ans).

En 2021, la CC s'est par ailleurs engagée dans un Projet culturel de territoire comportant des orientations pour le développement de projets de lecture publique autour de 3 publics cibles : les jeunes enfants, les adolescents et les seniors.

Territoire rural et le plus au nord du département, l'EPCI est éloigné géographiquement de toutes les grandes villes. Le réseau de 10 bibliothèques reste donc le principal maillage d'équipements culturels du territoire. A l'exception de la bibliothèque d'Ivoy-le-Pré, toutes les bibliothèques et points lecture sont conventionnées avec la MDC.

En 2019, la création du réseau s'est reposée sur la reprise et la coordination par la CC d'une manifestation littéraire existante sur le territoire : le Salon du Polar. Aujourd'hui, la priorité pour le réseau reste l'informatisation des 10 bibliothèques. Le Projet culturel de territoire rappelle cet objectif.





Créée en avril 2021, le réseau des bibliothèques Terres du Haut-Berry se compose aujourd'hui de 23 bibliothèques. Une coordinatrice est en charge d'animer le réseau et le portail.



Composée de 3 bibliothèques et 6 points lecture, la mise en réseau de la Septaine est lancée depuis 2015 et a débuté par la création d'une commission bibliothèques et l'informatisation des équipements



La CC a conduit la mise en réseau informatique des 9 bibliothèques ainsi que la participation financière aux achats des documents et des animations. Aujourd'hui, la CC se désengage de la coordination, mais le réseau reste actif.

Les BM des principales villes

Le seuil de non intervention dans les plus grandes villes, abaissé en 1985 à 10000 habitants, est aujourd'hui laissé à la libre appréciation des Bibliothèques Départementales et tombe progressivement en désuétude, compte tenu notamment :

- de l'intervention croissante des EPCI dans le champ de la lecture publique
 - avec des collaborations pertinentes avec les Bibliothèques Départementales, quelle que soit leur taille,
- de la diversification des missions des Bibliothèques Départementales.

La MDC a suivi cette évolution et a fait partiellement sauter ce verrou. Elle n'assure pas de desserte de livres dans les communes de + 10 000 habitants mais les agents peuvent bénéficier des formations, et du prêt d'outils d'animations et d'expositions.

Nous dressons ci après un portrait synthétique des bibliothèques des 2 plus grandes communes.

Bourges (réseau de lecture publique)

Le réseau de la Ville de Bourges est composé de 4 équipements :

- 1 médiathèque centrale, actuellement fermée pour réaménagement (réouverture au printemps 2023)
- 2 bibliothèques de quartier
- 1 bibliothèque patrimoniale située dans un hôtel particulier du 19e siècle. Une partie des collections patrimoniales (Fonds d'État et fonds locaux) ont été numérisées. La BM de Bourges est classée et dirigée par un.e conservateur.trice d'État.

En termes d'action culturelle, le réseau se distingue par sa programmation autour du conte pour adultes, avec l'organisation d'un spectacle annuel joué à la médiathèque centrale et dans d'autres espaces de la ville de Bourges. Plusieurs bibliothécaires sont formés à cette pratique.

La Ville de Bourges est historiquement conventionnée avec la MDC pour les formations (1 place est réservée à chaque session pour les bibliothécaires du réseau de Bourges, mais en fonction des places disponibles ils peuvent être plus nombreux à en bénéficier).



En chiffres

- 66 000 habitants
- Réseau de 4 bibliothèques municipales
- 7232 m² (4032+1400+500+1300)
- 300 000 livres imprimés
- 65 agents, 56 ETP
- 10 000 emprunteurs actifs (16%)
- 400 000 prêts annuels
- Ouverture : 83,5 heures hebdomadaires
- Budget d'acquisition : 197 000 euros



Amphithéâtre
Muséum d'histoire naturelle

■ 20 OCTOBRE 2022
Frédéric NAUD

Le Road-movie du Taureau bleu

■ 24 NOVEMBRE

Layla DARWICHE

Le voyage de Messaouda

■ 19 JANVIER 2023

Serge VALENTIN

Indomptables !

Lieu à définir

■ 16 FEVRIER

Marion LO MONACO

Vivonvieux

■ 16 MARS

All MERGHACHE

De l'autre côté d'ici

MÉDIATHÈQUE DE BOURGES
Boulevard Lamarck, 18000 Bourges
02 48 23 22 50
mediatheque@ville-bourges.fr

Vierzon

La médiathèque Paul Eluard a été inaugurée en mars 2022 après un agrandissement et des travaux des anciens locaux ayant été réalisés sans fermeture du site.

De nombreux usages et espaces sont mis à disposition du public, en plus de la consultation des documents : salle de jeux-vidéo, jeux de société sur place, piano, espace numérique, salles de travail, salle de conférence..

Elle propose également une programmation culturelle riche : ateliers d'écriture, scènes ouvertes, rencontres auteurs, conférences, expositions, actions avec des lycéens, ateliers numériques... La municipalité envisage de renforcer l'action culturelle de la médiathèque par le biais de la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC, en cours d'élaboration.

Bien qu'elle ne bénéficie pas elle-même du prêt et de la desserte de la Médiathèque départementale, la médiathèque de Vierzon fait office de point relais pour les communes alentour. Dans le cadre d'une convention très ancienne, elle bénéficie toutefois d'autres services de la MDC : prêts d'outils et d'animations, formations, participation aux rencontres et journées professionnelles.



En chiffres

- 27 000 habitants
- Bibliothèque Municipale
- 2300 m2 (réhabilitation de 2022)
- 77 7000 documents
- 14 agents, 11 ETP
- 2700 emprunteurs actifs (10%)
- 85 000 prêts annuels
- Ouverture : 28,5 heures hebdomadaires
- Budget d'acquisition : 40 000 euros
- Nombreux accueils scolaires et autres accueils de groupes, Salon du Livre Jeunesse, animations et expositions régulières

Données : Déclaratif 2022

LES PUBLICS DES BIBLIOTHÈQUES

LES PUBLICS DES BIBLIOTHÈQUES

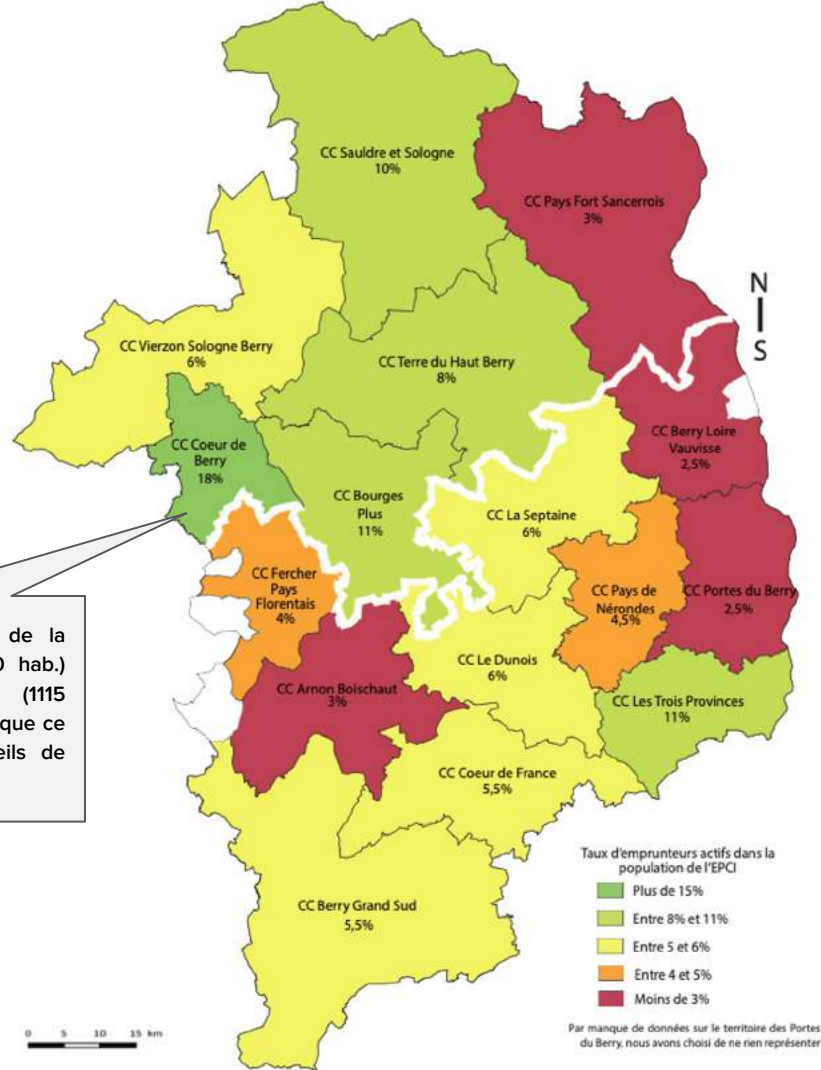
Cartographie des usagers des bibliothèques

Dans le réseau du Cher, la part des usagers emprunteurs actifs représente 10% de la population (19370 personnes en 2021) ce qui est inférieur à la moyenne nationale qui est de 12%.

Les jeunes publics (0-14 ans) représentent 40% du total des emprunteurs actifs

On constate que les taux de fréquentation sont globalement faibles, voire critiques pour certains EPCI (CC Arnon Boischaud, CC Portes du Berry, CC Berry Loire Vauvise, CC Pays Fort Sancerrois). Cela concerne notamment les territoires des zones blanches identifiées précédemment, à l'est et au sud du département.

La part des emprunteurs actifs de la commune de Saint-Thorette (480 hab.) est notamment très forte (1115 emprunteurs actifs, mais peut-être que ce chiffre haut comprend les accueils de scolaires)



Les partenariats

Etablissements scolaires et d'enseignement supérieur

Dans le réseau du Cher, seule une courte majorité des bibliothèques accueillent les établissements scolaires de premier degré : 75 BM et points lecture réalisent des accueils de scolaires (cela concerne notamment 24 points lecture situés dans des communes de 220 à 750 habitants). . On dénombre en 2021 un total de 555 classes accueillies soit 9550 élèves touchés sur les 24 715 élèves du Cher.

Au niveau national, 92% des bibliothèques municipales, quelle que soit la taille de la commune, sont partenaires d'écoles maternelles ou primaires. Ce taux est de 88% pour les bibliothèques desservant moins de 2000 habitants.

Les bibliothèques sont également peu nombreuses à nouer des partenariats avec les collèges (9 BM) et les lycées (bibliothèques de Bourges seulement). Notons ici l'action de la médiathèque de Vierzon qui depuis sa réouverture en 2022 a intensifié l'accueil des classes de 6e de la ville.

La bibliothèque patrimoniale de Bourges réalise des actions avec des établissements d'enseignement supérieur.



Au niveau de la MDC, malgré la compétence départementale sur la gestion de ces établissements, il n'y a pas de partenariat spécifique pour l'ensemble des collèges. Néanmoins, une convention a été signée avec 5 d'entre eux, qui bénéficient du prêt de documents via la navette pour leur CDI. Certains ont également recours au prêt d'expositions ou d'outils d'animations.

Petite enfance

29 BM ou points lecture ont indiqué nouer des partenariats avec les services de la petite enfance, pour un total de 1013 enfants touchés en 2021.

Les bibliothèques répondent présent sur les actions du département en matière de petite enfance (formation, journées professionnelles), toutefois les actions sur le champ de la petite enfance sont encore assez peu nombreuses à émaner dans les territoires.

Autres partenariats

Les partenariats des BM du réseau avec d'autres institutions (hôpitaux, services de l'emploi, prisons) sont assez peu développés et émanent surtout du réseau de Bourges.

Toutefois, on note quand même que 16 BM ou points lectures déclarent avoir collaboré avec des maisons de retraite en 2021 (259 personnes touchées). Pour ce qui concerne les actions à destination des seniors, une trentaine de BM ont ainsi indiqué réaliser du portage à domicile (528 personnes touchées), dispositifs qui se sont fortement développés à l'échelle nationale à la faveur de la crise sanitaire.

Les partenariats

Equipements culturels

8 BM ont indiqué collaborer avec des équipements culturels (musées, centres d'art, conservatoire, cinéma, librairies...) en 2021 :

- Bourges (75 personnes touchées par la collaboration avec le Conservatoire de Bourges)
- Sancoins
- Aubigny (770 personnes touchées, dont 250 par la collaboration avec le Cinéma Atomic et 400 personnes en lien avec la salle de spectacle La Forge)
- Mehun-sur-Yèvre (600 personnes touchées, dont 250 touchées par la collaboration avec l'école de musique Olivier Messiaen)
- Brinon-sur-Sauldre (720 personnes touchées)
- Saint-Amand-Montrond (220 personnes touchées)
- Saint-Doulchard (49 personnes touchées)
- Saint-Germain-du-Puy (200 personnes touchées pour des actions avec des salles de spectacles ou troupes de spectacle vivant)



La bibliothèque de Saint-Amand-Montrond jouxtant le Musée Saint-Vic

ANNEXES

Entretiens et visites : les personnes interrogées

Département du Cher

Sophie Chestier, Vice Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine

Marianne Sasserant, Directrice Générale Adjointe

Géraldine Duchange, Directrice de l'action sociale de proximité

Carole Jourquin, Directrice Enfance et Famille ; Alain Néron, Chef de projet schémas et parentalité

Département du Cher / Médiathèque Départementale

Thierry Valladon, Directeur de la Culture et de la MDC ; Marie Jeanne Chambrion, Cheffe de service Territoire Sud

Pôle numérique : Kathie Durand, Cheffe de projet, Kyllian Duraton, médiateur numérique

Pôle Culture et documentation : Cheffe de pôle, Alisson Agussol ; Florence Godelu, Gestionnaire administrative, Marie-Thérèse Planchon, Chargée des ressources documentaires

Service Territoire Nord : Jean-François Chabassière, Anne Imbert, Thomas Labille, Bibliothécaires ; Éric Lestrade, Assistant bibliothécaire ; Muriel Sainton, Assistante administrative et gestionnaire

Service Territoire Sud : Valérie Braguier, Laurent Jenger, Mathilde Lafon, Lucile Deflers, Isabelle Rondeaux, Bibliothécaires ; Dominique Grzesik et Nino Masia, Assistants bibliothécaires, Véronique Genest, Assistante administrative et gestionnaire

Communes, bibliothèques, partenaires publics

Réseau Berry Grand Sud : Clémence Fraboulet, coordinatrice du réseau ; Ameline Desabres, Directrice du Service Culture Berry Grand Sud

Réseau Sauldre et Sologne : Virginie Maurice, coordinatrice culturelle

Ville d'Henrichement : Gilles Bureau, Maire ; Christine Potelune, responsable de la Bibliothèque

Ville de La Guerche : Christelle Bezé, adjointe au Maire, Odile Berton, directrice de la Bibliothèque

Ville de Dun Auron : Nathalie Lamy, Responsable de la Bibliothèque

Ville de Lignières : Myriam Gaultier, responsable de la bibliothèque

Ville de Saint Amand Monrond : Delphine Dalix, directrice de la médiathèque

Réseau des BM de Bourges : Colette Puynège Batard, Directrice, Mikaelle Dallée, responsable administrative

Ville de Vierzon : Mélanie Chauvet, Maire adjointe Culture, Émilie Salvaing, Responsable Culture et Communication, Jeanne Leblanc, Directrice de la Médiathèque

DRAC : Michèle Prévost-Maunoury, Conseillère Livre et Lecture

Méthodologie : analyse des données et cartographies

Analyse de l'activité de la MDC

Sauf mention contraire, les données utilisées sont issues du rapport SLL ou d'autres rapports d'activités de 2021, complétées par les données de l'année 2020 lorsque cela était nécessaire.

Notes méthodologiques générales :

- Sauf mention contraire, les données venant des bibliothèques prises en compte correspondent à l'année 2021
- Les populations prises en compte correspondent au recensement INSEE 2015
- Afin d'assurer la représentativité des données, les données des années suivantes ont été utilisées pour certaines communes :
 - 2019 : La Guerche, Blet, Clermont, Saint-Maur et Thaumier
- Les points lectures ou bibliothèques des communes suivantes ont été prise en compte uniquement au sein de la carte répartition des bibliothèques, faute de données suffisantes : Lignières et Jussy-en-Champagne

Note méthodologique pour la carte des emprunteurs actifs :

- Les emprunteurs actifs des bibliothèques suivantes n'ont pas été intégrées faute de données : Nohant-en-Goût, Neuilly-en-Sancerre, Annoix, et Plaimpied-Givaudins

Note méthodologique pour la carte des surfaces utiles :

- La surface utile des bibliothèques suivantes n'ont pas été intégrées faute de données : Annoix, Savigny en Septaine, Etréchy, Levet, Arcomps, La Chapelle-Hugon et Neuilly-en Sancerre

Note méthodologique pour la carte ETPT- critère salarié

- Le critère salarié ETPT des bibliothèques suivantes n'ont pas été intégrées faute de données : Berry-Bouy, Saint-Martin-d'Auxigny et Herry

Note méthodologique pour la carte des bénévoles

- Le critère bénévoles et bénévoles qualifiés des bibliothèques suivantes n'ont pas été intégrés faute de données : Neuilly-en-Sancerre et Herry

Note méthodologique pour la carte comparaison salariés-bénévoles

- Le critère salarié ETPT des bibliothèques suivantes n'ont pas été intégrés faute de données : Saint-Martin-d'Auxigny et Herry
- Le critère bénévoles des bibliothèques suivantes n'ont pas été intégrés faute de données : Herry